

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
CK/EL/CV/091121PVCM

AUBAGNE, le 10 Janvier 2022

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 NOVEMBRE 2021

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 10

(ayant donné procuration :

Mme Hélène JULIEN-TRIC à Mme Geneviève MORFIN
Mme Jeannine LEVASSEUR à M. Philippe AMY
M. Jean-Bernard LOUIS à M. Pascal AGOSTINI
M. Patrice JARQUE à Mme Danielle MENET
M. Laurent GUEDJ à M. Franck-Clément CHAMLA
Mme Cécile BOURGUIGNON à M. Alain ROUSSET
M. Stéphane CANTARINI à Mme Brigitte AMOROS
M. William MIROUX à Mme Magali ROUX
Mme Clémentine FARDOUX à M. Alexandre LATZ
Mme Dominique BENASSAYA-NIVET à M. Denis GRANDJEAN)

A la délibération n° 02-091121, arrivée de Mme Hélène JULIEN-TRIC :

Présents 34
Excusés 9

A la délibération n° 06-091121,
départ de M. Jérémy COETTO avec procuration à M. Jérémy PANGOURASSOU :

Présents 33
Excusés 10

A la délibération n° 07-091121,
 départ de Mme Magali GIOVANNANGELI
 avec procuration à M. Eliette MEZERGUES-MAUTREF :

Présents 32
 Excusés 11

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner le secrétaire de séance. S'il accepte, je vous propose de désigner M. Zarick KOURICHI qui est le benjamin de notre assemblée.

Vous acceptez, merci M. KOURICHI.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **29 Septembre 2021**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Lundi 13 Décembre**. Il concernera surtout le vote du Budget.

J'ai terminé pour tout ce qui touche l'ouverture de séance.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, si vous me le permettez, avoir quelques propos liminaires avant d'attaquer l'Ordre du Jour.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, et Chers Collègues, vous dire quelques mots puisque, depuis notre dernière réunion du Conseil Municipal le 29 Septembre dernier, plusieurs événements ont touché à titre divers notre commune.

Je souhaiterais donc ici évoquer deux d'entre eux.

Le premier évènement, c'est ce qu'il s'est passé sur la Résidence du Charrel et j'aimerais aussi évoquer avec lui un autre évènement qui touche notre commune, de manière indirecte, c'est la suite de la réforme annoncée de notre Métropole si vous le voulez bien.

Concernant le premier point, suite aux différents coups de feu survenus à la Résidence du Charrel le 25 Octobre dernier, faisant deux blessés, deux personnes défavorablement connues des services de police, nous avons décidé avec Madame La Préfète de Police de réunir un conseil de sécurité extraordinaire, sous la direction de Mme Catherine LENZI, Commissaire Divisionnaire de Police.

.../...

Y ont participé les représentants de la Police Nationale et Municipale, du bailleur social de la Résidence du Charrel, Erilia, de l'opérateur des transports Façonéo et de l'Association ADDAP 13.

Etaient également présents Mme La déléguée du Préfet à l'égalité des chances et un représentant de chacun des groupes politiques du Conseil Municipal.

Les échanges ont été constructifs, chacun a pu exprimer son point de vue.

Comme vous le savez, de notre côté, côté municipalité, nous avons renforcé nos moyens d'action dans le domaine de la sécurité depuis 2014, M. RUSCONI vous en parle très souvent, mais pour autant nous ne pouvons pas et nous ne devons pas nous substituer aux forces de Police Nationale car la lutte contre ce type de délinquance et les trafics de stupéfiants restent bien de la compétence de la Police Nationale et donc de l'Etat.

Pour notre part, nous allons continuer notre action, en matière sécuritaire et en matière de politique de vie des quartiers, au Charrel, comme dans tous les autres quartiers de la commune.

Nous travaillons, vous le savez, en étroite collaboration avec le bailleur social Erilia et le 22 novembre se tiendra d'ailleurs une réunion pour avancer sur trois points, sur lesquels nous travaillons depuis quelque temps et qui ont été évoqués lors de ce Conseil de Sécurité.

Il s'agit, en termes de premier point, de la mise en place de caméras de surveillance au sein de la Résidence du Charrel, et surtout des modalités de leur exploitation car la législation en la matière est particulièrement vigilante. Le deuxième point concerne l'organisation d'un marché forain sur les plages du vendredi après-midi et, enfin, le troisième point fait appel à l'installation d'un espace convivial sur le haut de la Résidence. Je vous avais dit, lors de ce Conseil de Surveillance Extraordinaire que nous avons une réunion avec Erilia. Je vous confirme donc qu'elle aura bien lieu le 22 Novembre.

Je tiens ici à redire tout notre soutien aux habitants. Nous comprenons leur crainte, nous les entendons, et je veux leur redire notre volonté de développer le bien vivre à Aubagne, dans tous les quartiers, au Charrel, comme dans les autres bien évidemment.

Je tiens à redire également notre soutien aux chauffeurs de tram et de bus, en particulier celui qui a eu à gérer la présence d'un blessé grave dans sa rame.

Pour votre information, les techniciens du Groupe Façonéo qui s'occupent de ce tramway nous ont également alertés sur le fait qu'avoir un itinéraire de tram, dont le terminus arrive au pied d'une résidence, n'était vraiment pas des plus pertinents. Comme cela, tout le monde a l'information.

Aujourd'hui, la circulation des trams et des bus est pleinement rétablie, avec une présence régulière des forces de l'ordre que nous avons sollicitée et obtenue.

Nous avons également et dernièrement reçu, à l'initiative de M. Ahmed CHERIET que je tiens à remercier ici publiquement, un collectif des habitants du Charrel avec lesquels nous avons échangé sur l'avenir. La création d'un collectif d'habitants et le redémarrage du Conseil Citoyen devraient nous permettre de retrouver sur la Résidence du Charrel une vie sociale plus soutenue.

L'avenir, nous le voulons réaliste et non idéaliste.

Nous y travaillons, et pas simplement depuis le 25 Octobre ! Tous les élus de mon équipe sont au travail et je ne peux que déplorer ceux qui, inlassablement, ne se donnent comme but que d'essayer de démontrer le contraire. Ils n'y parviendront pas, mais peu importe je ne vais pas perdre mon temps, ni le vôtre, à ce sujet.

Mon temps, notre temps, Chers Collègues, nous allons le consacrer à la poursuite de nos nombreuses actions pour le bien vivre des Aubagnais, partout dans la commune, et nous y reviendrons régulièrement puisque les délibérations en porteront quelques illustrations.

Ça, c'était le premier sujet.

Je souhaitais aborder un deuxième sujet, ou en tout cas échanger sur un deuxième sujet qui est celui qui concerne bien évidemment notre commune, mais qui concerne surtout l'évolution de notre Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vous vous souvenez tous que le Président Macron est venu il y a quelques mois de cela sur notre territoire. Il est revenu. Je voudrais dire qu'après sa première visite, contre toute attente, le Président, lors de sa seconde, n'a pas fait d'annonce particulière alors qu'il s'était promis de revenir pour en faire.

L'annonce par ailleurs est venue ultérieurement puisque, dans le projet de la loi des Finances 2022, est inscrit le fameux « milliard » pour notre Métropole Aix-Marseille-Provence, et vous savez que ce milliard est fléché pour améliorer la mobilité sur notre Métropole.

Je crois qu'il faut être quand même vigilant sur ces sujets-là. Je rappelle d'ailleurs que le milliard se compose en deux chapitres : 250 millions d'euros de subventions et 750 millions d'euros de prêt garanti par l'Etat.

Ce n'est pas tout à fait la même chose. Une subvention et un prêt, même si ce dernier est garanti par l'Etat.

Comme vous l'avez également noté, le Val'Tram fera bien partie des projets financés dans le cadre de cette aide, et nous y veillerons car, je le redis, nous ne pourrions croire en ce projet que lorsque les financements effectifs seront inscrits. Vous connaissez en ce sens ma prudence légendaire.

Concernant l'évolution même de l'institution Métropole, vous l'avez constaté vous aussi mes Chers Collègues, rien n'est fait.

L'idée principale reste, elle est unanime, de concentrer l'action métropolitaine sur de grands domaines stratégiques.

Et donc, par défaut, les actions qui ne relèveraient pas ou les thématiques qui ne relèveraient pas de la Métropole resteraient exercées, c'est l'expression du moment, par « le terrain ».

Alors, qu'est-ce que c'est le terrain ? C'est une très bonne question. Pour l'instant, mes Chers Collègues, nous ne le savons pas. S'agit-il des communes, s'agit-il des territoires,

.../...

des services métropolitains, soit de manière directe, soit sous la forme de convention de gestion ? Nous attendons bien évidemment que le Gouvernement, et notamment la loi « 3DS » « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification » soit votée. Elle devrait l'être dans une première lecture au mois de décembre et ensuite elle devrait l'être en deuxième lecture au mois de janvier.

De même, il nous faut donc, comme sur le plan des finances, rester sur ce sujet très prudents quant à l'ossature financière de la Métropole, et donc par voie de conséquence bien évidemment des ressources qui sont affectées aux communes.

Vous avez bien compris le sens de mon propos.

C'est d'ailleurs ce qui nous conduit, encore et toujours, comme je viens de le dire, à être prudents dans nos perspectives de développement tout en restant dynamiques et volontaristes, comme l'exposera dans quelques instants Mme MENET, l'Adjointe aux Finances qui nous présentera le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

Voilà mes Chers Collègues ce que je souhaitais partager avec vous compte tenu de l'actualité récente qui s'est fait jour sur la commune.

S'il n'y a pas d'interventions, je passe à l'Ordre du Jour, mais s'il y a une intervention de l'un d'entre vous, je veux bien donner la parole.

M. GRANDJEAN, vous avez levé la main.

M. GRANDJEAN : Rapidement, sur le premier point concernant le quartier du Charrel, et non seulement la résidence puisque, finalement, c'est tout un quartier qui est en émoi. Je voulais vous apporter un témoignage complémentaire à ce que vous avez pu recueillir qui est l'émotion et la peur, j'utilise ce mot que j'utilise assez rarement, de nombre de parents d'élèves que j'ai l'occasion de croiser. A ce titre, il me semblerait judicieux que la présence de la Police Municipale soit davantage marquée à la sortie des écoles de sorte à, au moins, contribuer à rassurer la population. C'est attendu ! Donc, je voulais porter ce témoignage d'acteur de la ville ici ce soir.

Concernant le deuxième point que vous avez évoqué, celui de la Métropole. Il y a également, vous l'avez passé sous silence, une enveloppe de 254 millions d'euros fléchée pour la réhabilitation et la reconstruction des écoles marseillaises qui ont subi 25 ans d'absence d'entretien et d'investissement ou de quasi-absence d'entretien et d'investissement. C'est une bonne nouvelle qui, à mon avis, il ne faut pas passer sous silence mais c'est sans doute un oubli de votre part et pas une négligence mais, en tous cas, pas une volonté.

Voilà, j'attrape au vol un de vos propos M. Le Maire, vous avez dit concernant le projet du Val'Tram, alors je ne vous cite pas, enfin j'ai noté rapidement mais je ne vous cite pas mot pour mot, en quelque sorte nous pourrions croire en sa concrétisation que quand les crédits seront réellement votés et mis en œuvre.

J'ose faire un parallèle local avec le Pôle Educatif des Passons dont nous reparlerons tout à l'heure pour la version 8 des orientations vers ce projet et une version pour laquelle il n'y a toujours pas les financements pour de la construction, c'est juste des financements de démolition. Donc là aussi, sachez qu'à Aubagne nombre de personnes et notamment dans le quartier des Passons mais pas que, attendent que ce projet se concrétise

comme toute la population d'Aubagne et des communes au nord d'Aubagne attendent que le Val'Tram se concrétise mais, pour cela, il faudra que nous voyions les financements arriver.

M. Le Maire : On répondra plus tard.

M. LATZ !

M. LATZ : Merci M. Le Maire.

Je voulais revenir sur la situation au Charrel, je voulais vous remercier d'avoir introduit le Conseil Municipal sur ce sujet-là. C'était une demande de notre part et je l'avais exprimé auprès de M. ROUSSET, je vous remercie donc d'avoir mis le sujet, il est pour nous primordial et prioritaire qu'au sein du Conseil Municipal ce sujet soit évoqué.

On ne va pas revenir sur les causalités, vous l'avez évoqué, elles sont nombreuses, complexes, il n'y a pas de solutions simples. On voulait préciser que les conséquences sont dures, graves, traumatisantes et que, face à ça, il faut s'autoriser à tout mettre en œuvre et aller au-delà des solutions conventionnelles et, notamment, si je prends juste l'aspect réaction au trauma, la mise à disposition de la ligne téléphonique par exemple n'est largement pas suffisante vis-à-vis de la situation.

On l'a évoqué, vous savez là-dessus, le groupe « Rassemblé.es pour Aubagne » ne réfléchira pas de façon partisane ou, comme vous aimez bien le dire de façon politico politicienne et l'initiative d'Ahmed CHERIET là-dessus est à saluer parce que la priorité, c'est de faire parler les gens qui s'expriment, d'écouter leurs besoins et d'avoir un suivi là-dessus. On prend donc acte de la réunion qu'il y a eu samedi, merci à tous les interlocuteurs. Je pense qu'il faut aussi prendre date, à moyen terme, pour qu'il y ait un suivi là-dessus, parce qu'il n'y a rien de pire que, derrière ce moment important, on va dire, de politique citoyenne, de politique directe, de démocratie directe, de laisser un temps long et donc je pense que, dès le début d'année, de marquer un moment sur le sujet. Les délibérations du Conseil Municipal ne s'y prêtent pas forcément mais il ne faut pas attendre un drame à chaque fois pour en parler. Donc on est satisfait qu'il y ait eu ce sujet-là, on réitère nous notre mise à disposition des élus au-delà de tous clivages pour participer au règlement de cette situation-là. Et on rappelle qu'on a quand même besoin de structures pour mettre en place des plans d'action, et on parle de la maison de quartier. Ces structures-là sont indispensables. Alors quand tout va bien, parfois, on les délaisse mais on voit bien que, dans des situations de tensions, elles sont plus qu'indispensables pour pouvoir agir rapidement et donc c'est aussi ces outils-là qu'il faudra regarder pour répondre aux attentes de la population.

M. Le Maire : Je vous ai noté. Le rendez-vous avec M. CHERIET a été pris, on s'est dit qu'on se reverrait début janvier, voilà donc c'est fait. Et pour ce qui est de la maison de quartier c'est un outil, il y en a d'autres. On a évoqué avec, effectivement, les habitants du Charrel, M. CHERIET, une période COVID est passée par là depuis 2 ans et c'est vrai que le conseil citoyen qui avait été engagé en 2016, je me tourne vers M. RUSCONI pour être sûr de la date, qui avait donc démarré avec une vingtaine de personnes, malheureusement s'est un peu éteint quelque part. Pourquoi ? D'abord, parce que ce conseil citoyen était composé d'anciens, Vincent RUSCONI pourrait donner les noms beaucoup plus facilement que moi, mais quelque part ces personnes-là ne sont plus là ou n'ont plus peut-être l'envie, la volonté. Il y a donc aussi du côté, c'est quelque chose que nous avons partagé avec M. CHERIET, il y a aussi de ce côté-là à faire en sorte de relancer, entre guillemets, cette notion citoyenne pas simple à engager. Donc, déjà en 2016, on l'avait lancé, il y avait une vingtaine de personnes

.../...

qui participaient à ce conseil citoyen, ce qui permet d'avoir une vraie relation, je dirais, une institution à autorité. Il faut relancer rapidement ça, le COVID ne nous a pas aidés bien évidemment mais c'est un impératif de relancer. Quand on est dans l'échange de la discussion comme vous venez de le souligner, on a plus de chance d'y arriver dans de meilleures conditions.

Merci en tout cas pour votre intervention.

Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci de nous donner la parole sur ce sujet.

Vous le savez, je me suis exprimée pendant ce conseil extraordinaire et j'ai exprimé l'idée qu'il y avait une action forte qui était voulue à partir du Préfet d'ailleurs, donc c'était quelque chose de tout à fait officiel.

Je voudrais quand même dire ceci.

Tout à l'heure, nous avons voulu nous garer devant l'Espace du Bras d'Or, à 300 mètres d'ici, nous n'avons pas pu. Il y a devant le portail de l'ancienne A.N.P.E. une bande de jeunes gens qui, je pense, ne seraient pas des bons clients pour les maisons de quartiers. Je suis désolé, M. LATZ, mais il faut quand même sortir du système qui consiste à ne pas voir la réalité. Je vous propose, s'ils sont encore là tout à l'heure, en sortant que nous y allions tous, on pourrait aller leur dire « Bonsoir » et vous verrez qu'ils n'ont pas du tout l'air sympathique.

Alors ce n'est pas du tout les petits jeunes gens qu'on voyait, qui y sont encore ce soir, il était 17 heures 30, qui font du skate, qui sont sur les marches de l'avenue supérieure, pas du tout ! Ceux qui étaient là, je peux vous assurer, c'était du sérieux. Ils étaient plus d'une quinzaine regroupée avec des motos et, véritablement, nous sommes passés un peu vite sans les regarder. Voilà ! Je tiens à vous le dire parce que, ok, on fait pour le Charrel et pas plus tôt on a fait pour le Charrel, ils se déplacent ! Sachant qu'on ne sait pas, comme Mme La Commissaire nous l'a défini, quelle est l'intrication d'une délinquance qui serait très marquée par le narcotrafic, mais de classique, tel que tout le monde le comprend, voire le narcotrafic de grands bandits. Et là, on est dans un vrai problème. Ils sont là à 200 mètres de nous à 17 heures 30. Certains gamins étaient encore-là, des petits jeunes gens qui sortaient du lycée ou du collège. Très sincèrement, ce n'est plus possible, M. Le Maire. Toutes les structures qui sont des structures d'accueil, d'accompagnement, les conseils des anciens qu'on peut effectivement regretter parce que la place des parents et de l'entourage pour certains d'ailleurs même culturelle est tout à fait indispensable sauf que, là, on n'est plus du tout là-dedans.

Je veux bien qu'on me dise et encore peut-être nous rentrerons par Palissy tout à l'heure, on va peut-être se faire ce plaisir, pour voir un peu ce qui s'y passe, pour vérifier à 20 heures comment est l'état de notre ville.

Oui, il faut passer la vitesse supérieure et oui la Police Municipale a des limites dans ses possibilités. L'action commune que vous menez, évidemment, tombe sous le sens, tant mieux quand elle a lieu et c'est ce qui se passe sur notre ville mais je crois qu'on est encore loin du compte, il faut être très très prudent dans ces domaines-là !

M. Le Maire : Je pense qu'il faut toujours être prudent en matière de sécurité quel que soit le

lieu. C'est pour ça que, dans mes propos, vous avez bien entendu que, chaque fois, je parlais effectivement du quartier ou de la résidence du Charrel mais je n'oublie pas aussi l'ensemble des autres quartiers parce que, comme l'a dit la Commissaire, et vous étiez présente, si aujourd'hui on peut constater que les trafics sur Palissy, sur la Tourtelle, sur le Pin Vert ne sont plus présents ou quasiment plus présents, il n'empêche que, comme vous venez de le souligner, on abonde là-dessus, et on partage cet avis, les dealers, les trafiquants se déplacent et donc on doit être effectivement extrêmement vigilant sur ces sujets. C'est pour cela que vous ne me verrez jamais dans mes propos dire : voilà, ça y est, le trafic est terminé. Je le dis partout où je passe. S'il n'y a plus de trafic en ce moment, bravo on peut s'en féliciter mais le trafic est quelque chose qui se déplace avec ceux qui font ce trafic-là. Voilà, et on n'est pas naïf sur ce sujet, au contraire, on est parfaitement en pertinence sur l'action politique que nous menons en termes de sécurité. Si nous continuons à vouloir augmenter les effectifs de la Police Municipale, c'est bien pour cela et si nous voulons encore augmenter les effectifs de caméras de vidéosurveillance, c'est bien pour cela aussi Mme MELIN, voilà !

Si vous prenez un peu les ratios à la fois effectifs humains et effectifs matériels sur la commune, versus le nombre d'habitants, vous verrez qu'on se place, dans les Bouches-du-Rhône, comme étant l'une des communes les plus avancées sur le sujet.

Pour autant, je reprends mon humilité légendaire sur ces sujets-là et je sais que nous avons et nous aurons tous encore beaucoup de travail.

Merci Mesdames et Messieurs.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**.

Il y a 20 délibérations qui nous attendent et nous allons commencer par la première d'entre elles qui concerne l'Administration Générale et c'est M. ROUSSET qui va la rapporter et il va nous rapporter le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. ROUSSET, vous avez la parole !

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-091121 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Merci M. Le Maire.

C'est une intervention qu'on va faire à double voix, puisque la fin de l'intervention sur ce rapport, c'est notre nouvelle élue aux femmes, Mme GABRIEL, qui interviendra.

Ce rapport ressemble assez à celui de l'année dernière. Pas de faits marquants à signaler, quelques chiffres. Nous avons toujours comme l'année dernière 62 % de femmes au

.../...

sein du personnel communal, c'est-à-dire un point de plus que la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale.

Par rapport à 2020, aussi bien dans les filières techniques, culturelles, police municipale que dans les catégories, les chiffres sont à peu près identiques. Je voudrais juste signaler, attention Mme GIOVANANGELI, que nous sommes passés de 17 % de femmes dans la Police Municipale à 18 %. L'effort est là, il n'est pas encore suffisant mais il est déjà plus sensible au niveau de la filière culture où, de 61 % de femmes, nous sommes passés à 65 % en une année. Par contre, on a un peu plus perdu de femmes dans la filière administrative.

Concernant les rémunérations hommes/femmes, nous sommes toujours au-dessus de la rémunération de la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale et l'écart de rémunération malheureusement est toujours le même que celui de l'année dernière, c'est-à-dire que nous avons constaté un écart de rémunération entre les hommes et les femmes de 8 %. Il est, pour les catégories A, dans la moyenne à 9 %, pour les catégories C, il est à 8,5 %. Par contre pour les catégories B, là on a fait un effort puisque l'écart n'est plus que de 5 %, mais c'est selon les années et les recrutements qui sont effectués, plus les départs à la retraite, qui fait que ce ratio n'est pas remarquable ou significatif.

La deuxième partie de ce rapport porte sur la politique concernant les hommes et les femmes au sein de la Direction des Ressources Humaines plus globalement. Comme vous le savez, la Loi de la Transformation Publique du 6 Août 2019 se fixait cinq objectifs. Les quatre premiers concernaient la promotion du dialogue social, la simplification du cadre de gestion des ressources humaines, la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics et le quatrième favorisait la mobilité, accompagnait les transitions professionnelles. Le cinquième, et c'est celui qui nous intéresse, se fixait comme objectif de renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique entre les hommes et les femmes comme vis-à-vis des agents en situation de handicap.

Donc, sur ce dernier point, nous nous sommes servis d'un outil que vous commencez à connaître maintenant, puisque plusieurs délibérations en ont parlé, c'est le R.I.F.S.E.E.P. qui doit nous permettre de gommer les écarts de rémunération entre les métiers féminisés et les métiers masculinisés.

Je ne vous donne qu'un simple exemple. Il faut savoir qu'à aujourd'hui, par exemple, les agents masculins bénéficient de primes qui sont de l'ordre de 6 % supérieures aux primes dont bénéficient les agents féminins. C'est un travail que nous allons faire, c'est une réflexion qui est amorcée sur le temps de travail. On va aussi établir un diagnostic sur les heures supplémentaires qui donnent lieu soit à paiement, soit à récupération.

Il faut savoir qu'à aujourd'hui 80 % des heures supplémentaires payées au sein de la collectivité sont effectuées par les hommes. On ne va pas s'arrêter là en termes d'égalité hommes/femmes, on va aussi avoir une communication interne qui essaiera, qui essaiera je dis bien, de s'éloigner des stéréotypes.

On va aussi briser le tabou lié à l'emploi dans certains métiers, en essayant d'encourager les hommes à postuler sur des emplois féminisés et les femmes à postuler sur des emplois qu'on appelle à aujourd'hui plus masculins. Il faudra dans ce cas-là travailler en profondeur sur les mentalités. Je peux vous annoncer que, sur le plan de formation 2022, un module de formation sera consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

Enfin, dans les 2 à 3 ans qui viennent, parce que c'est un travail de longue haleine, nous établirons, d'ici la fin de ce mandat, une charte du temps de travail qui définira plus précisément les engagements de la collectivité pour l'équilibre de ce que l'on appelle les temps de vie, ça concernera aussi bien l'instauration du télétravail, l'anticipation des dépassements horaires et puis de réaffirmer la réduction d'une heure de temps de travail par jour pour les femmes enceintes.

Enfin, justement sur ce congé maternité, nous instaurerons un entretien avant et après le congé, de façon systématique, pour étudier avec la personne la suite à donner à sa carrière professionnelle.

Enfin, nous réaliserons une brochure présentant les différents types de congé et d'aménagement possible du temps de travail concernant les femmes.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la politique que nous allons mener concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a aussi dans ce rapport une deuxième partie qui concerne plus précisément les politiques que nous menons de façon globale au niveau de la femme et je vais laisser la parole à Julie GABRIEL qui va compléter mon propos.

Mme GABRIEL : Oui merci ! Juste deux mots pour revenir sur toute l'action qui est faite par la Ville d'Aubagne au sujet des femmes. On met en œuvre des actions tout au long de l'année pour le droit des femmes. Tout d'abord, la journée des « droits de la femme » qui est le 8 Mars, en espérant que cette année on échappe un petit peu au COVID. Ensuite, on a « Octobre Rose » avec la marche solidaire et le débat qui s'en suit. Le 25 Novembre est jour proclamé par l'O.N.U. pour sensibiliser sur les violences faites aux femmes et on a le mois sans tabac aussi avec une soirée projection et Aubagne est engagée dans le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et on continue là-dessus pour la protection des femmes mais pas seulement. Il s'agit aussi de la mettre en valeur le plus possible.

M. Le Maire : Merci Mme GABRIEL, M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ?
Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Vous avez commencé votre propos en disant que le rapport ressemblait beaucoup à celui de l'année dernière. On constate effectivement, quand on lit le rapport, qu'on reprend à peu près les mêmes choses et force est de constater que, sur les 36 pages que compte le rapport, plus de deux tiers sont consacrés à des généralités ou des statistiques sur lesquelles on a du mal d'ailleurs à établir des comparaisons, ne serait-ce que d'une année sur l'autre, c'est difficilement lisible, ou de rapports entre les politiques d'Etat et ce qui se passe réellement à Aubagne, pas spécialement, pas sur les communes en général mais à Aubagne en particulier.

Donc ça serait peut-être bien, s'il est possible l'année prochaine, qu'on puisse avoir un rapport qui soit réduit dans sa première partie en étant un peu plus étayé sur des exemples aubagnais parce qu'on reste un peu sur notre cette faim, lorsqu'on termine le rapport, sur des exemples précis d'actions menées et de moyens mis sur cette question.

L'année dernière, j'avais d'ailleurs évoqué, outre la question de la Police Municipale puisque vous y avez déjà répondu, 1 % par an c'est bien ça, ça avance. Il y a aussi toutes les questions liées hors du champ du service public communal et des actions qui vont être entreprises qui, sans doute l'année prochaine, sur le prochain rapport, auront des réponses puisque l'année se sera écoulée et qu'il y aura eu l'action et des choses qui auront

.../...

avancé, notamment sur les primes et sur les métiers atypiques hommes/femmes. Mais hors service public, il y a aussi toute une question liée à la vie quotidienne des femmes et des hommes à Aubagne. Et sur les inégalités, bien que la commune n'ait pas une responsabilité première, notamment sur les questions d'accès à l'emploi, de formation qui sont bien plus générales qu'une responsabilité communale, il y a sans doute à favoriser, à être offensif sur des questions comme celles-là, en allant à la rencontre des femmes, c'est une question qui semble aujourd'hui peut-être encore plus importante qu'auparavant et, si je prends par exemple le focus des violences faites aux femmes, il est dit dans le rapport, et on en convient un peu partout, on l'avait déjà dit l'année dernière, que les temps de confinement ont vu augmenter considérablement le nombre de violences domestiques et en particulier en direction des femmes, ça demande qu'il y ait peut-être des éléments, pour rassurer, pour être présent, ça passe sans doute aussi, et je ne reviens pas sur la question du Charrel mais la question des quartiers et de tous les quartiers, d'une présence auprès des femmes et de leurs situations, qu'elles soient de violence, qu'elles soient d'inégalité criante ou qu'elles aient, tout simplement, un espace pour en parler en plus du 8 mars, qu'a évoqué Julie GABRIEL, ça nous semble être une question importante.

Pour le 25 Novembre, sur les violences, je crois que j'avais posé un certain nombre de questions, notamment sur la maison Paule ABRIC, et sur ses moyens aujourd'hui et comment aujourd'hui on répond au logement des femmes qui sont victimes de violences et obligées de partir de chez elles, évidemment on préférerait éviter cette situation mais pour le moment on n'a pas trouvé mieux. Où on en est aujourd'hui ? C'est une vraie question.

Deuxième chose, il y a en plus des actions de la Ville d'Aubagne sur le 25 Novembre, des actions citoyennes qui se mènent notamment au « Cercle de l'harmonie » avec le collectif mixité qui organise le 25 Novembre une séance de cinéma un peu détournée sur le film « l'emprise » et qui va avoir de vraies paroles et de vrais témoignages de femmes qui sont, évidemment, en parallèle des actions municipales qui sont importantes à connaître. Je le dis et je le dis d'autant plus volontiers que deux jours après il était question d'une mobilisation pour laquelle je crois, à l'heure qu'il est, que vous n'avez pas encore répondu, à moins que je ne me trompe, justement pour essayer d'avoir de la visibilité dans l'espace public des femmes.

Je rappelle juste que, dans pas mal de villes, alors c'est souvent des grandes villes, mais c'est valable aussi pour les villes moyennes, plus l'espace public est occupé par des femmes et par des familles et moins il y a de l'insécurité. Favoriser la présence des femmes sur l'espace public où que ce soit, en centre-ville ou ailleurs, nous semble être une question à travailler et à renforcer de manière très très offensive. Evidemment, il faut pour ça quelques moyens.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Je voudrais quand même faire quelques réflexions parce que ce problème d'égalité hommes/femmes est en train d'envahir la totalité du discours, je vous signale simplement pour anecdote, c'est que, à l'Union Européenne, au Parlement Européen, on ne peut pas faire un dossier sans qu'on parle de l'égalité hommes/femmes. C'est venu partout, partout. Or, est-ce que cela a besoin de se distiller dans toutes les politiques et dans tous les dossiers à ce point-là ?

.../...

Je ne le pense pas parce que cette notion, dont on ne parlait pas véritablement il y a 30 ans hélas, c'est une bonne chose d'en parler maintenant, cache mal une réalité. C'est que les couples français en moyenne ont perdu, il va bien falloir l'estimer comme ça à la louche, 50 % de pouvoir d'achat puisqu'il y a 20 ans, l'homme seul pouvait nourrir la totalité de sa famille. Maintenant, il faut être deux pour toucher le même salaire, pour faire face aux dépenses. Et on parle beaucoup des dépenses précontraintes, des dépenses qui font que le 10 du mois, beaucoup de nos concitoyens sont déjà pratiquement à sec dans leurs finances, c'est cette absence d'augmentation des salaires qui envoie les femmes au travail. Alors, quand on considère que le travail asservit l'homme et libère la femme, moi il faudra quand même qu'on m'explique comment ça se passe. Je suis persuadée que si beaucoup de femmes pouvaient, pas forcément sur toute une carrière, mais par moment, lever le pied, je pense qu'elles le feraient volontiers.

Donc, il y a un côté contraintes qui fait que la moindre des choses à la sortie est que les salaires et les conditions de travail soient à égalité. Et c'est là où je regrette et, dans ce rapport, c'est exactement ce que l'on voit, c'est qu'il y a un mélange total entre une notion d'égalité dans la vie professionnelle et l'égalité dans la vie privée. Je crois que l'égalité dans la vie professionnelle s'impose sous le sens mais si la masculinisation de certains métiers féminins, et inversement, ne doit pas se faire de manière brutale et forcée, elle doit se faire par l'évolution d'une société tout simplement.

Mais au-delà de ça, je ne crois pas qu'il y ait de véritables discordances à ceci près qu'on fait des mauvaises moyennes. Et là, il y a quand même un peu de mystification. Je ne vois pas qu'à formation, à âge, à disponibilité et à ancienneté communes, hommes et femmes aient des salaires différents. C'est simplement parce que, sur une carrière de femmes, si on fait une moyenne, évidemment, son temps est amputé par une vie personnelle. Pourquoi ? Parce que cette vie privée dans laquelle, je ne suis pas obligée de penser qu'il faille une égalité à proprement parler, c'est probablement vouloir forcer une égalité qu'on arrive à la violence à l'intérieur des couples. Je crois qu'il faudrait doucement glisser vers la promotion d'une complémentarité qui suppose un petit peu plus d'intelligence, un peu plus de patience et surtout considérer qu'une famille est quelque chose de sacré.

Et comment voulez-vous qu'une femme échappe à un différent rôle, celui de mère, d'accompagner ses enfants et aussi un rôle pour lequel une commune, et c'est là une suggestion que je fais pour la commune, qu'il y ait des dispositifs pour les aidants parce que l'âge avançant, ce sont souvent les femmes qui sont amenées à être aidants, soit pour des enfants handicapés, un mari malade mais surtout pour des parents vieillissants. C'est là où il y a un vrai, vrai manque de structure. Les aidants étouffent !

Je crois qu'il y a la possibilité de faire des structures particulières, des services particuliers, ça me semblerait important, et c'est là, je ne vois pas et on va être clair ensemble, je ne vois pas un fils faire la toilette de sa mère, quelles que soient les cultures, quelle que soit la façon de voir les choses, c'est souvent les filles qui bien entendu ont la possibilité de faire ceci et d'être dans un soin de maternage à l'envers, si j'ose dire, pour pouvoir aider sa famille ou ses enfants ou d'ailleurs son propre mari.

Donc ok, pour ce rapport qui est, un petit peu comme les autres années, l'énoncé de tout ce qui peut être fait au niveau des communes. C'est un bon échelon pour aider les familles à ce niveau-là. Il y a beaucoup plus à faire au niveau des aidants, c'est à ce niveau-là que les structures devraient se mettre en place avec là, toute inventivité possible, tout doit

pouvoir se faire. Il faudrait repérer véritablement quelles sont les personnes qui étouffent et qui ne peuvent plus mener de front une vie professionnelle et une vie privée avec un aidant, c'est-à-dire trois vies en une.

La législation qui est en place, en particulier à partir de l'Europe, crée un problème particulier qui est que ce sont les employeurs qui vont se trouver à porter la charge de cela, alors qu'il ne serait peut-être pas utile de faire une charge qui vienne encore peser sur les employeurs, l'outil de travail, mais soit plutôt de l'ordre ou du régalién ou localement, et là effectivement l'échelon local est important, qui permet d'aider ces personnes, femmes ou hommes, parce que certains le sont, qui sont à bout et qui ne peuvent pas mener trois vies en même temps.

M. Le Maire : Merci. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Mme MELIN, le problème de l'égalité hommes/femmes, vous commencez votre intervention par cela, le problème ce n'est pas le problème de l'égalité hommes/femmes mais le problème, c'est le problème des inégalités hommes/femmes. Vous dites : « comment voulez-vous qu'une femme échappe à son rôle de mère », moi je pense plutôt « comment voulez-vous qu'un adulte échappe à son rôle de parent ? »

Vous dites que le rôle d'aidant est genré féminin, je ne le crois pas, je ne le pense pas, je ne le souhaite pas pour notre société. Evoluons, soyons dans l'air du temps !

Concernant ce rapport, la première moitié du rapport le rappelle, en matière de discrimination à l'encontre des femmes, il reste beaucoup à faire.

Pris dans un contexte global, la Ville d'Aubagne n'a que peu de leviers pour agir. Je le dis chaque année. Mais en a-t-elle la volonté ? Je ne parle pas d'une volonté d'affichage, ni de l'affichage d'une volonté, je parle de la volonté d'action, celle qui pose des actes pour changer la situation.

En 2021, à Aubagne, les femmes bénéficient de 41 % des promotions alors qu'elles sont bien plus nombreuses que les hommes, dans les employés municipaux.

Chaque année, c'est le même constat. Plus de promotions pour les hommes alors qu'il y a plus de femmes. Ça, c'est un levier d'action. 64 % de femmes dans les agents territoriaux de la ville, 64 % de promotion devraient leur bénéficier. Ce n'est même pas de la discrimination positive, c'est juste être vigilant à ne pas renforcer les inégalités.

En parlant d'inégalité, en 2021, les écarts de salaire sont plus importants à Aubagne que dans la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale et ce, quelles que soient les catégories des agents. Vous avez repris, M. ROUSSET, tout à l'heure les différentes catégories d'agents en disant les pourcentages mais la réalité, c'est qu'en catégorie A, en catégorie B, en catégorie C, les écarts à Aubagne sont supérieurs aux moyennes nationales de la Fonction Publique Territoriale.

Sur ces deux aspects, au moins, vous pourriez agir... Force est de constater que, chaque année, les chiffres montrent que vous n'en avez pas la volonté.

Nous en prenons acte comme nous prenons acte chaque année de ce rapport en nourrissant l'espoir qu'un jour, à Aubagne, comme ailleurs, l'égalité entre les hommes et les

femmes devienne une réalité.

M. Le Maire : M. ROUSSET, peut-être quelques réponses ?

M. ROUSSET : Ah oui ! Bien-sûr ! Je vais me faire un plaisir de répondre aux trois intervenants.

Mme GIOVANNANGELI, vous avez raison, j'ai fait la même remarque avec les équipes de la Direction des Ressources Humaines avec lesquelles j'ai travaillé. On va réduire à partir de l'année prochaine tout ce qui concerne les indicateurs nationaux, puisque tout le monde peut les trouver ailleurs, et on va par contre se pencher sur les indicateurs plus liés à la politique et aux inégalités hommes/femmes au sein de la Ville d'Aubagne. Et ces indicateurs ne bougeront pas d'une année sur l'autre, ce qui nous permettra plus facilement de vérifier si on va dans le bon sens ou pas. Je vous suis là tout à fait, Mme GIOVANNANGELI.

Mme MELIN, juste une information, vous ne vous en souvenez peut-être pas mais, dans le projet de Ville, pour lequel les Aubagnais nous ont élus, nous avons prévu dans le courant de ce mandat un dispositif pour les aidants. Ce sera donc l'occasion peut-être là de vous exprimer lorsque ce dispositif sera mis en place.

M. Le Maire : Le 15 Décembre on en parlera !

M. ROUSSET : Voilà. Enfin, sur le dernier point, concernant M. GRANDJEAN, vous me dites : parce qu'il y a 62 % de femmes à Aubagne, il faut qu'il y ait 62 % de promotion interne pour les femmes. Je vous dis oui, à compétence équivalente. Donc, ça ne va pas être le fait d'être une femme qui va obligatoirement vous faciliter une promotion interne. Donc, quand il y a des promotions internes, on juge d'abord les compétences, si les compétences permettent la promotion, il y a promotion, si les compétences sont à améliorer pour avoir une promotion, la promotion attend.

Enfin, vous dites « oui, c'est vrai que l'écart entre les hommes et les femmes sur Aubagne est supérieur à ce qui existe au niveau de l'écart moyen national ». Vous oubliez de dire que le salaire nominatif des hommes et des femmes est largement supérieur à la moyenne nationale.

C'est-à-dire que, même si, effectivement, il faut réduire cet écart, la rémunération d'une femme dans la Fonction Publique Territoriale à Aubagne est supérieure mensuellement de façon importante à la moyenne de la rémunération dans la Fonction Publique Territoriale pour une femme.

Ce sont les chiffres. Il n'y a pas à épiloguer là-dessus. Voilà ce que je voulais dire M. Le Maire !

M. Le Maire : Et reconnu, me semble-t-il, M. ROUSSET par les syndicats de la Ville d'Aubagne.

M. ROUSSET : Vous avez compris que mon hésitation était de dire qu'effectivement dans les négociations que nous avons avec les syndicats et, en particulier le syndicat C.G.T., ils revendiquent le fait que le salaire moyen brut d'un employé municipal à Aubagne est de 2.200 €, ils l'inscrivent dans leurs tracts et dans leurs éléments de négociations, moyen, c'est-à-dire en tenant compte de toutes les catégories. Donc, oui il y a un écart, c'est exact entre les hommes et les femmes et on essaie chaque année de le combler mais la rémunération minimale est largement supérieure à la rémunération d'un smicard.

M. Le Maire : Je crois qu'il faut, quand on éclaire un sujet, il faut l'éclairer dans toutes ses dimensions et il ne faut pas rester mesquinement sur quelques chiffres qui permettent de faire un effet de jambe et finalement de s'aplatir après derrière. Ayons tous les éléments, partageons tous les éléments et après on portera effectivement sur ces sujets-là un avis définitif. Donc ne nous hâtons pas trop parfois d'avoir des expressions dont on ne mesure pas complètement la complétude.

Merci en tout cas Mme GABRIEL, merci M. ROUSSET pour ce rapport annuel dont vous savez qu'il est obligatoire bien évidemment à rapporter en Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation, par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2021.

Tout comme va être obligatoire, dans quelques secondes, le rapport sur le développement durable 2021, puisqu'on change, vous l'avez compris, on quitte l'administration générale pour passer donc sur la thématique de l'Aménagement du territoire avec quatre délibérations.

La première d'entre elles, je viens de l'indiquer, c'est le rapport du développement durable 2021 qui va être rapporté par Mme Faustine THIBAUD. Ensuite, il y aura trois délibérations sur l'urbanisme qui seront rapportées par M. LEANDRE.

Mme THIBAUD si vous voulez bien commencer par la première délibération de la Commission « Aménagement du Territoire ».

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

02-091121 - Sur le rapport de Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale - Rapport Développement Durable 2021 .

Je vais vous présenter ce rapport de Développement Durable qui permet de retranscrire les actions mises en place au sein de la Ville d'Aubagne.

Avant cela, il est quand même important de rappeler le contexte.

La Ville d'Aubagne a, comme toutes les autres municipalités, été touchée par la crise sanitaire, liée à la COVID-19.

Comme vous le savez, cette période s'est caractérisée par un temps de confinement qui a, de ce fait, suspendu un grand nombre d'activités et d'actions possibles. Cette dernière s'est accompagnée de restrictions des déplacements et des regroupements, des mesures sanitaires fortes, qui nous ont quand même limité.

Malgré ce, nous ne sommes pas restés inactifs ! Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, je n'ai pas seulement envie de vous faire la liste descriptive des actions en faveur de l'environnement et du développement durable mais il faut voir surtout au travers de ce rapport, non obligatoire pour une ville de notre taille, l'engagement de notre Maire, des services communaux avec l'ensemble du personnel, tout le tissu associatif aubagnais ainsi que l'ensemble des élus et évidemment le mien. Vous comprendrez donc que la Ville d'Aubagne fait l'une de ses grandes priorités son action en faveur de l'environnement et du

développement durable. C'était quand même important de le souligner avant de commencer à présenter ce rapport.

Pour le premier grand thème qui est « la mobilité active pour tous », on peut mettre en avant l'Aubaline qui circule depuis plusieurs semaines et qui affine son tracé.

On a aussi les pistes cyclables qui se développent, qui ont le mérite d'avoir été initiées et qui sont surtout fréquentées. Lors de la dernière commission de circulation, le responsable d'Action Vélo indiquait qu'il y avait plusieurs dizaines, voire, il avait noté sur certains passages 200 cyclistes par jour.

On va avoir le plaisir de profiter d'une voie verte entre Aubagne et les plages qui va devenir une réalité. Donc, avec le contrat de rivière du Bassin Versant de l'Huveaune qui a été signé par Aubagne et les grands partenaires, 51 kms de parcours, évidemment pas qu'à Aubagne, vont constituer un ensemble de parcours fluvial.

On peut parler des véhicules : 3 acquisitions de bus véhicules neufs au GNV, 11 autocars, également au GNV, et un véhicule électrique pour l'épicerie sociale.

En ce qui concerne l'aménagement, la préservation de notre cadre de vie, vous l'avez sans doute remarqué, en centre-ville, on a eu une obligation préfectorale qui a été ordonnée pour l'abattage des arbres malades du chancre coloré, et neuf platanes situés sur le Cours Foch ont été enlevés en février et remplacés.

Les sapins qui prenaient lieux sur les blocs bleus, les blocs de sécurité, ont été réinstallés dans le parc des Fenestrelles, replantés du coup !

On peut aussi mettre en avant l'opération « bombe à graines » qui a eu lieu le 21 Octobre faisant suite à celle réalisée en 2019, et qui a permis de végétaliser le secteur du Chemin de Cassis et de la Pérussonne. C'est une école, enfin des enfants qui ont pu mettre en avant cette opération avec l'Association « Trésor de Nature, « le Lion's Club », et l'O.N.F.

Un autre partenariat est en train de se mettre en place pour une nouvelle opération « bombe à graines » et une opération de plantation de pieds, cette fois-ci, avec la fondation Crédit Agricole et l'association « Coopération Planète » pour le reboisement d'un espace qui avait été incendié.

Le projet de Ville mettait en avant 5.000 arbres d'ici 2026. Ce projet de Ville est en cours, l'opération « un arbre, un enfant » a été lancée. Il y a d'ailleurs prochainement la semaine des Droits de l'Enfant avec des opérations qui se dérouleront sur cette semaine ainsi que le samedi 20 Novembre.

Concernant le confort énergétique, plusieurs investissements ont eu lieu, on peut noter le changement d'éclairage à Led qui continue avec, pour 2021, 290 points lumineux en pavé Led qui ont été installés.

Des travaux de rénovation des bâtiments communaux : on peut citer le chauffage du Théâtre Comoedia, avec le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation. La crèche de La Tourtelle avec le remplacement de la pompe à chaleur, l'école Valriant qui est devenue école pilote pour une gestion à distance de l'énergie. La rénovation du Satis. On peut aussi noter des installations de mats solaires sur plusieurs sites.

Concernant l'environnement préservé, en février 2021, la Ville a signé la charte d'engagement « Sud Zéro déchet plastique » en partenariat avec l'A.R.B.E. A ce propos, Aubagne devient donc l'une des premières collectivités de la région à s'engager dans une consommation responsable du plastique, puisque, vous le savez, le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas.

Du coup, on a également travaillé une charte événementielle qui a été mise en avant auprès des associations qui souhaitent participer ou organiser des événements. On est en train de travailler avec toutes les associations sportives, culturelles et l'ensemble du tissu associatif sur un affichage aux bonnes pratiques, également les inciter à nommer un responsable écocitoyen pour sensibiliser l'ensemble des adhérents et mettre en place une action en faveur de l'environnement. On peut noter aussi en partenariat avec le tissu associatif des actions de ramassage de déchets autour de l'Huveaune avec le lycée d'ailleurs et également des entreprises. On a pu voir l'opération « Huveaune propre » ou « World Clean up Day » qui ont rassemblé plusieurs citoyens. Concernant les espaces verts, on a supprimé l'utilisation de paillage en plastique pour le remplacer par du paillage minéral.

Si on passe maintenant sur le volet éducation à l'environnement, on a le projet « graine à l'assiette » qui continue et prend de l'ampleur avec deux autres écoles qui ont été parties prenantes de ce projet sur la base du volontariat.

Concernant le site des Espillières, l'objectif est que ce site devienne le laboratoire de l'écologie positive, avec ce centre de loisirs qui a une vocation à la sensibilisation sur l'environnement avec notamment le « gâchimètre », des objectifs afin d'arriver également à sensibiliser les enfants sur les pratiques du goûter et du goûter sans déchet. Plusieurs actions ont été mises en place sur ce site.

On est également en train d'installer un rucher pédagogique qui a nécessité plusieurs travaux de préparation et qui va être mis en place, là, très prochainement sous quelques jours, quelques semaines.

Le parcours botanique des Espillières est en cours de réhabilitation avec des panneaux pour informer et sensibiliser aux trentaines d'espèces qui sont présentes.

Une convention L.P.O. a également été signée cette année pour faire du centre des Espillières un refuge comme c'est déjà le cas au centre de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts.

On peut également noter une chargée de mission qui a été embauchée pour justement faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de l'environnement au sein de la ville.

Également, une formation des agents a été réalisée et des référents « écologie positive » ont été nommés au sein de chaque service.

Cet été, on a eu le plaisir de faire des vidéos avec la participation de deux jeunes étudiants qui ont fait les montages pédagogiques sur le thème de l'environnement avec une mascotte abeille. Ces vidéos vont être diffusées, pareil, sous quelques semaines et qui ont été finalisées.

On a également eu de manifestations malgré tout qui ont pu voir le jour avec la « journée du miel » réalisée sur le Cours Foch avec l'Association « La Provence des Abeilles », la fête de la nature qui a également eu lieu pour la première fois le 23 Mai aux Espillières. Egalement, plusieurs actions qui sont à venir et, à ce sujet, d'ailleurs, pour recueillir et fédérer toutes les forces citoyennes, nous relançons les ateliers participatifs qui se clôtureront par les assises de l'environnement afin de mettre en lumière la feuille de route des actions communales.

Evidemment, l'objectif, c'est de prendre en compte les idées pour un bien-être au sein de notre ville et dans la préservation de notre environnement. Les dates sont posées pour février. Voilà !

Tel est l'objet de la présente délibération.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme THIBAUD pour cette exhaustive présentation, très pragmatique aussi, de l'action de la municipalité dans le cadre de l'écologie positive.

Y a-t-il des interventions ? Mme MAUTREF !

Mme MEZERGUES-MAUTREF : J'ai juste besoin de comprendre l'utilisation de la sémantique. J'aimerais bien qu'on m'explique ce que c'est que « l'écologie positive ». Je connais l'écologie, le respect de la nature, l'environnement, l'agriculture, etc., mais l'écologie positive, ça sous-entend qu'il y a une écologie négative. J'aimerais bien qu'on m'explique.

M. Le Maire : M. ROUSSET va vous l'expliquer en quelques mots.

M. ROUSSET : Oh c'est très simple Madame ! C'est que l'écologie positive met en avant la pédagogie et incite les gens à avoir des comportements vertueux liés au développement durable.

L'écologie négative, c'est plutôt une écologie qui sanctionne avant d'informer et de former. Voilà, donc on est plutôt dans la première démarche, vous l'avez compris !

M. Le Maire : C'était votre intervention Mme MEZERGUES-MAUTREF ?

Mme MEZERGUES-MAUTREF : Oui absolument, ce n'est pas convaincant mais bon !

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui assez rapidement. Comme l'a souligné la rapportrice, notre commune ne dépassant pas 50.000 habitants, nous n'étions pas, vous n'étiez pas obligés de faire ce rapport annuel. Pour autant, c'est de bonne politique, de bonne guerre politique, cela permet de faire le point sur les actions qui sont menées au niveau de la commune.

Alors pourquoi est-ce important ? Eh bien tout simplement parce qu'il s'agit de votre vie quotidienne, de ce qui facilite notre vie quotidienne ou de ce qui l'empoisonne, évidemment. Donc moi, je noterai différentes choses, c'est qu'il y a des domaines où les investissements ne sont pas obligés d'être lourds, dans le quotidien que ce soit l'entretien du patrimoine naturel, que ce soit certains éléments qui, issus de l'éducation, dont vous avez parlé Madame, et particulièrement l'éducation des jeunes, permettent que la vie quotidienne

.../...

soit plus facile à moindres frais. Par contre, il y a d'autres domaines, comme, je pense, à la rénovation énergétique des bâtiments et ces domaines forts coûteux et d'ailleurs toutes les procédures font en sorte que ce soit coûteux, tant qu'à faire en changeant les normes très régulièrement, là évidemment, les investissements sont beaucoup plus lourds et méritent d'y regarder à deux fois surtout quand on a une dette fort lourde.

Ceci dit, il y a quand même des domaines où la Ville d'Aubagne mériterait de faire des gros efforts ! Je pense en particulier à tout ce qui est ramassage, stockage et tri des déchets. Il n'est pas facile sur notre commune de se débarrasser de ses déchets verts puisque nous n'avons pas le droit de brûler, il n'est pas facile de se débarrasser de ses déchets verts. Il y a un gros déficit dans ce domaine.

Il y a un autre gros déficit qui est celui des déchets du bâtiment, tout ce qui est B.T.P., il n'y a pas de lieu de stockage alors même, puisque ce sont des domaines que je suis amenée à traiter par ailleurs, il y a une demande très importante des cimentiers en particulier pour la récupération de la moindre once de déchets du bâtiment.

Et il y a encore un domaine qui pose problème, c'est celui des déchets ménagers en général, encore que, il faudrait pour ça que les bennes qui sont des bennes plus ou moins enterrées ne soient pas vandalisées et brisées comme elles le sont, et surtout, la récupération des tris dont des emballages, dont le plastique.

Alors, je n'arrive pas à savoir si nous dépendons pour ces tris de SUEZ tel que je l'ai vu dans ce rapport-là où de CITEO, comme je le sais par ailleurs au niveau de l'agglo, mais ce que je peux vous dire, c'est que tout l'est de la commune, si le dimanche vous voulez aller en voiture déposer dans des conteneurs spécialisés et trier vos déchets, cela est impossible.

La totalité, et toutes les semaines, je m'en suis ouverte à M. Le Président de l'Intercom, de l'Agglo, je vous le dis de vive voix ce soir en Mairie, parce que je ne sais pas qui fait quoi, ça devient un petit peu compliqué tout ça, on ne peut pas déposer ses emballages en fin de semaine. Tout est plein, vous devez faire 4, 5, 6 sites de tri, c'est un vrai problème ! Et qui plus est, l'incivilité fait que les lieux de dépôts de tri deviennent de véritables poubelles à ciel ouvert. Je le sais puisque s'en était ouverte à moi notre ancienne élue à la voirie, aussi bien à la Commune qu'à l'Agglo s'arracher les cheveux, c'est véritablement un vrai problème et d'incivilité mais aussi il convient aussi que, nous, M. Le premier Adjoint vous n'êtes pas visé pour les cheveux... Ceci dit, c'est vrai souci technique qui pose un problème.

Je fais la confiance suivante, je jette mes poubelles systématiquement, tranquillement, sereinement à Gémenos !

M. Le Maire : Le Maire de Gémenos va être ravi ! M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : On a quelques tensions et pas que capillaire avec Mme MELIN ce soir !

Moi je développerai tout à l'heure, mais je pense que des investissements lourds sur l'écologie sont nécessaires.

Alors, Mme THIBAUD, M. Le Maire, il n'y a rien à enlever de ce que vous avez décrit, tout est positif mais les enjeux ne sont pas tout à fait remplis. Je rappelle que la Ville d'Aubagne est engagée, comme toutes les villes de la Métropole, dans un objectif de moins 55 % de rejet de CO2 en 2030, c'est demain ! Je rappelle que la ville, comme toutes les villes

de France, puisque c'est la loi « énergie » votée en 2015 qui nous dit « est engagé dans un objectif de neutralité carbone à l'échéance de 2050 », c'est après-demain, mais ça se prépare dès aujourd'hui !

Donc tout ce qui a été dit par Mme THIBAUD et qui est écrit dans ce rapport participe, mais ce n'est pas suffisant ! Ce n'est pas suffisant ! Alors on retrouve dans ce rapport un certain nombre de choses, ça se mélange allégrement mais c'est normal, ce qui est de la compétence de la Métropole, ce qui est de la réalisation du Département, ce qui n'est que l'application d'obligation légale comme la mise en place de bornes électriques ou le zéro pesticide. C'est le respect de la loi, heureusement que la Ville d'Aubagne n'est pas en marge du respect de la loi.

Ce qui manque dans ce rapport, et ce que les écologistes demandent à voir écrit dans ce rapport annuel, ce sont des indicateurs chiffrés sur le CO2 produit par des placements à Aubagne, des villes de la grandeur d'Aubagne le quantifient. C'est compliqué, ça nécessite une vraie volonté mais c'est possible, comme ça on verra quelles sont nos évolutions et, par rapport à nos engagements, ce qui sont les engagements publics de la Ville d'Aubagne en direction de tous les concitoyens d'Aubagne et d'ailleurs, le moins 55 % en 2030 et la neutralité carbone en 2050, on verra comment on avance vers cet objectif.

Aujourd'hui, ce rapport ne permet absolument pas de quantifier ça et nos observations dans la ville nous laisse un petit peu inquiets sur ces questions-là.

Je pense notamment aux pistes cyclables, vous en avez parlé, on en a également échangé en commission, la bonne humeur d'Action en Vélo, en tout cas de son président lors de la dernière commission, est à acter mais elle ne va pas être complètement suffisante pour convaincre tout le monde.

Il y a des réalités. Et moi je discute beaucoup avec des cyclistes, et notamment des cyclistes « d'Action Vélo », il y a des réalités. Quand je lis « signalisation, pictogramme, damier, chevrons marqueront précisément le partage de la chaussée à respecter par les véhicules motorisés, d'une part, et les cyclistes de l'autre », alors ça, ce ne sont pas des gens « d'Action Vélo » qui l'ont écrit parce que toute personne qui se déplace à vélo dans la ville sait très bien que ce ne sont pas signalisation, pictogramme, damier et chevrons qui marquent précisément le partage de la chaussée. Un coup de peinture n'est en aucun cas un aménagement cyclable.

La question à se poser, quand on a créé un aménagement, et je la pose à chacun d'entre vous, je la pose à chacun d'entre nous, c'est « une fois que l'aménagement est fait, est-ce qu'on y laisserait circuler à vélo nos propres enfants, nos propres parents selon l'âge que l'on a ? ». Si on y répond « oui », aménagement réussi par rapport à ce que l'on considère être la bonne utilisation, le bon partage de la chaussée. Si on répond « non », aménagement raté ! Trouvez-moi dans la ville des cyclistes qui vont répondre oui, ça va être rarissime et je n'aurais aucune difficulté à vous faire une liste de cyclistes qui vous répondront « non ».

Voilà, donc, des indicateurs chiffrés sur les émissions de CO2, alors on ne peut pas le faire sur tout mais sur les déplacements, c'est faisable, sur les bâtiments communaux c'est faisable. Des outils existent et puis pour les pistes cyclables, pas d'indicateur chiffré sur le nombre de kilomètres de pistes cyclables. Excusez-moi, je ne veux pas être méprisant, mais pour l'instant le nombre de kilomètres de pistes cyclables, c'est le nombre de kilomètres de peinture, ce ne sont pas le nombre de voies réellement aménagées à très peu d'exception

.../...

près. Il y en a quelques-unes notamment dans la continuité de la route de la Légion après Paranscadola, mais c'est très très peu d'aménagements réels !

Allons vers ça, allons vers du qualitatif plutôt que du quantitatif, allons, je vais reprendre une expression que j'ai utilisé tout à l'heure pour le rapport d'égalité hommes/femmes, passons d'une volonté d'affichage à une volonté d'action !

Et ainsi, on passera de l'écologie positive à l'écologie positivée !

M. Le Maire : Merci. Je vous en prie M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : Je pense aussi, comme M. GRANDJEAN, qu'il y a une urgence qui a été mise en avant dans la COP26, qui est actuellement en cours à GLASGOW, une urgence à obtenir que l'énergie utilisée soit complètement décarbonée le plus rapidement possible.

Là, dans une commune comme la nôtre, on a une responsabilité à deux niveaux, à mon avis, puisque c'est les deux principales sources d'énergie qui sont utilisées, c'est les transports et le logement.

Je trouve que tout ce qui a été décrit dans le rapport va dans le bon sens puisque, effectivement, si on plante des arbres, ça protège l'atmosphère, etc., mais est-ce qu'on a justement pu chiffrer aussi tous les terrains qui ont été construits ces dernières années, par exemple, et qui ont participé à l'artificialisation des terres, parce que c'est bien beau de planter des arbres mais si, à côté de ça, on artificialise les terres, ça ne va pas dans le bon sens.

Ensuite, sur les transports, je ne reviendrai pas sur ce que disait M. GRANDJEAN, mais, il me semble quand même qu'on a besoin également qu'il y ait moins de voitures en ville, et ça effectivement, je crois qu'on ne voit pas bien actuellement de progrès dans ce sens-là.

La troisième chose, c'est sur le logement. Alors je regrette qu'il n'y ait pas de chapitre dans ce rapport sur le développement durable spécifiquement sur le logement parce qu'on est aussi à un anniversaire, c'est celui du 5 Novembre à Marseille, la rue d'Aubagne et que les problèmes du logement insalubre et donc évidemment passoire énergétique dans le centre-ville, ça demande une prise en compte de tous les services, de l'ensemble de la municipalité et c'est un problème transversal qui devrait concerner aussi le développement durable.

M. Le Maire : Merci ! Pas d'autres interventions ? Peut-être Mme THIBAUD pour quelques réponses !

Mme THIBAUD : Concernant le tri, c'est une compétence métropolitaine. C'est vrai qu'en tant que commune, il est difficile d'agir directement sur ces problématiques, qui sont réelles.

Ensuite, il faut quand même garder en tête que l'environnement, c'est aussi l'affaire de tous, c'est-à-dire que trier ses déchets, c'est la responsabilité de chacun. Donc, c'est déjà à mon avis la première chose à avoir en tête.

Ensuite, concernant la neutralité carbone, évidemment qu'il faut tendre vers cette réduction. Ce n'est pas une mince affaire, ce n'est pas à coût constant ou à coût réduit. Ça

nécessite de gros investissements qui doivent être faits mais la première chose va être de réaliser un bilan carbone pour pouvoir mesurer, effectivement, d'où on part et où on doit arriver et c'est ce qui est en train d'être mis en place.

Concernant le vélo, écoutez je dirais que Rome ne s'est pas fait en un jour et, jusque-là, on en était dépourvu. Alors effectivement, il y a des améliorations à faire mais on y travaille. Les travaux sont en cours de réalisation et il y a d'autres travaux d'aménagement de la ville qui doivent être réalisés et on ne veut pas faire de doublons et de modifications qui génèreraient des coûts supplémentaires. Evidemment que tout doit être sécurisé du mieux possible et aménagé pour que chacun puisse rouler en sécurité et que ce soit aussi plus fréquenté de ce fait.

Concernant la construction, c'est un sujet délicat parce qu'évidemment on va réduire des espaces verts, malgré tout, il y a une problématique, c'est que la démographie est plutôt croissante. Il y a quand même un besoin. Entre finalement se loger ou pas, la question : comment on fait avec la demande de logement qui est croissante ? Qu'est-ce qu'on répond aux personnes qui ne peuvent pas se loger ? A un moment donné, il faut quand même avoir en tant que commune une proposition de logements décente et suffisante pour permettre que chacun puisse se loger.

Concernant les logements insalubres, les logements privés malheureusement, on n'a pas vraiment de possibilité d'agir même si on met en place avec notre élu, qui est à l'habitat, des choses pour veiller à ce que la sécurité de tous soit préservée.

Vous parlez des écologistes qui ont la volonté de l'action. Mais c'est super ! Mais ces écologistes-là, qu'ils n'hésitent pas à venir me voir et qu'on puisse agir ensemble parce que j'ai très peu eu de sollicitations. J'attends donc ! Et je suis dévouée à faire du mieux possible pour l'intérêt des Aubagnais.

M. Le Maire : M. ROUSSET, vous voulez intervenir ?

M. ROUSSET : Oui, merci M. Le Maire.

Mes chers collègues, si vous ne l'avez pas compris, M. GRANDJEAN veut nous faire une COP26 à Aubagne, c'est très bien ! Bravo ! Merci.

Je voudrais juste revenir sur deux points.

Le premier point, c'est sur les pistes cyclables, oui bien sûr comme l'a dit Mme THIBAUD, on avance à petit pas. Il faut quand même savoir qu'en 2014, il y avait comme kilomètres de pistes cyclables, les pistes cyclables du tramway qui venaient d'être créées, puisque c'est nous qui l'avons inauguré et qu'il n'y avait rien de plus.

Aujourd'hui, on peut se féliciter quand même du bilan. Ce n'est pas moi, ce n'est pas l'équipe municipale qui s'en félicite, c'est comme vous le dites, le président « d'Action Vélo » qui, dans la commission de circulation qui a eu lieu pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, a pris la parole pour dire qu'effectivement on était dans une phase où on ne pouvait plus parler de pistes cyclables dans un quartier de la ville ou dans un autre, mais qu'on commençait à voir des circuits assez longs qui permettaient de traverser la ville. Que ces pistes-là, bien sûr, n'étaient pas toutes protégées comme l'est celle de la RD2 à Camp Major, mais qu'elles étaient accessibles, et que, pour lui qui circulait souvent avec ses enfants, quoi

.../...

que vous puissiez en dire M. GRANDJEAN, ses enfants étaient en sécurité quand ils circulaient avec lui.

Ça, c'est déjà un problème, ce n'est pas nous qui le disons, c'est un représentant d'une association qui a pignon sur rue sur Aubagne et qui considère qu'en quelques années nous avons fait de grands efforts et maintenant on va les continuer avec une volonté, c'est d'entretenir ces pistes cyclables parce que, on n'est pas du tout dans des effets d'annonces, il ne s'agit pas simplement de dire : on a fait une piste en mettant un peu de blanc sur une voirie, mais derrière c'est d'entretenir ces pistes pour qu'elles soient les plus fiables possibles.

Enfin, vous auriez dû venir M. GRANDJEAN à la réunion publique concernant le P.L.U.i. qui s'est tenue vendredi à La Destrousse, vous auriez compris qu'en termes de développement durable concernant, en particulier, la constructibilité, nous avons introduit dans ce P.L.U.i. un certain nombre de normes et de conditions qui vont faire qu'on va être là aussi beaucoup plus vertueux concernant l'artificialisation des sols par exemple, mais pas que !

Enfin, concernant l'habitat dégradé, je pense que, dans les prochains Conseils Municipaux, M. CHAMLA qui est en charge de ce domaine vous donnera de façon plus précise les actions que la Ville a entrepris à ce sujet.

Voilà M. Le Maire.

M. Le Maire : Merci Mesdames et Messieurs pour vos interventions. Effectivement, c'est un vaste sujet comme l'a dit Mme MELIN, nous n'étions pas obligés de faire ce rapport mais il est judicieux de le faire parce que c'est un sujet qui, aujourd'hui, traverse tous les courants politiques et on ne peut plus parler d'écologie de gauche ou d'écologie de droite ou d'écologie du centre comme l'on veut ! Il s'agit simplement du bien-être de la planète, du bien-être de nos territoires et du bien-être de notre commune.

De ce côté-là moi, Mme THIBAUD, je vous félicite parce que je n'ai pas entendu beaucoup de critiques de l'opposition sur l'ensemble des points que vous avez développés. Cela signifie certainement, d'un point de vue discussion dans ce Conseil Municipal, que c'est donc très positif de leur part puisqu'ils ne sont pas intervenus, c'est donc un satisfecit ! Je pense qu'ils vous adressent, même si, vous savez, c'est toujours un peu compliqué pour dire « c'est bien » quand c'est bien, pour une opposition c'est toujours très compliqué. J'ai été dans l'opposition, je suis donc parfaitement au courant de cette façon de s'exprimer. Je vous remercie et vous félicite donc pour l'ensemble des actions que vous avez menées. Après, il y a les débats qui s'engagent qui sont des débats de niveau nationaux, on l'a tous compris, j'ai cru au début de l'intervention de M. GRANDJEAN qu'il l'était candidat à la candidature « d'Europe Ecologie les Verts » au niveau national. Puis après, je me suis souvenu que ça avait déjà été fait ! Que le représentant « d'Europe Ecologie les Verts » pour les présidentielles était déjà donc désigné.

Voilà donc, je crois qu'il faut remettre toutes les choses à leur place. M. PERRIN-TOININ vous, effectivement, vous parlez de sujets qui sont extrêmement nationaux ou territoriaux mais non pas communaux ! Quand on parle du logement, ça représente un des cinq grands thèmes qui sont remontés au niveau métropolitain. Quand on parle effectivement de mobilité, cela fait partie des cinq grands thèmes qui sont remontés au niveau de la Métropole et on comprend bien qu'on peut avoir des actions locales, c'est ce que Mme THIBAUD vous a présenté, il y a aussi donc d'autres institutions comme la Métropole, le

.../...

Département ou la Région qui travaillent sur les sujets de l'environnement et que chacun travaille à sa dimension. On ne peut pas, nous, résoudre les problèmes de la mobilité et donc travailler sur le bilan carbone de ce côté-là, c'est un problème qui englobe toute la Métropole. On pourra difficilement travailler sur des problèmes d'environnement si on ne prend pas en compte la dimension métropolitaine.

Je crois qu'il faut rester juste, qu'il faut rester sage dans la dimension qui est la nôtre. Nous sommes à la dimension de la Commune d'Aubagne, nous faisons beaucoup d'efforts, beaucoup de pédagogie aussi, ça n'a pas été relevé mais je souhaite le faire ici ; beaucoup de pédagogie vis-à-vis des enfants car c'est par les enfants aussi que passeront, bien évidemment, ces travaux, ces modifications de mentalité autour de l'environnement. De la même manière que je pourrais évoquer aussi les déchets qui ne sont qu'une partie communale, le reste étant bien sûr là aussi métropolitain !

Merci donc Mme THIBAUD, pour ce rapport que vous avez fait. Vous serez attendue l'an prochain, vous le savez. On compte donc sur vous effectivement.

Merci d'avoir également relancé les ateliers de l'écologie positive qui ont toujours un grand succès, en tout cas qui ont eu un grand succès dans le passé et dont on sait qu'ils sont attendus par nos concitoyens et les associations qui les représentent.

C'est un rapport. On ne le met pas aux voix.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2021.

03-091121 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession au groupe A&A - NOVELIS d'une partie des parcelles AV 151 et AV 421 - Avenue du 21 Août 1944.

La Ville d'Aubagne a conclu un partenariat avec la Banque des Territoires en juillet 2019 visant à la mise en place d'une démarche d'appui territorial en faveur de son développement urbain et de la valorisation de son patrimoine foncier.

C'est dans ce cadre notamment que des réflexions ont été engagées pour la définition de nouvelles pratiques en matière d'aménagement et de construction favorisant un nouvel urbanisme intégrant pleinement les questions d'adaptation au changement climatique et plus respectueux de l'environnement existant.

Cette délibération a pour objet d'approuver la cession au groupe A&A NOVELIS d'une partie des parcelles AV 151 et 421 sises Avenue du 21 Août 1944 pour la réalisation d'environ 53 logements en accession libre, totalisant environ 3.400 m² de surface de plancher à construire.

Le solde de la parcelle est en cours de cession auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une Unité pour les Sapeurs-Forestiers.

Le projet prévoit la construction de 2 bâtiments limités à R+1 ou R+2 et de quelques maisons individuelles en R+1, avec des logements majoritairement traversant, bénéficiant d'une double exposition et ventilés naturellement.

Il y aura également environ 90 places de parking.

Les logements seront plus grands de 10 % environ avec de véritable prolongement extérieur et les accès seront autant que possible individuels avec la création d'un modèle « appartements-villas », proposant de nouvelles façons d'habiter.

Afin de lutter contre l'élévation des températures dans les zones urbaines, il est demandé à l'opérateur la création d'ilots de fraîcheur en limite Ouest du front de rue et une végétalisation massive en cœur d'ilot.

La trame constructive qui devra permettre une adaptabilité et réversibilité des surfaces des logements et les matériaux de construction seront plus durables pour un meilleur rendement thermique.

Cette opération se veut être une couture urbaine entre la zone pavillonnaire au Nord du terrain, c'est le lotissement du Parc des Colombes et le secteur de logements collectifs de la Tourtelle au Sud, majoritairement composés de logements sociaux.

La Commune a fait le choix d'une dé-densification par rapport aux possibilités prévues au document d'urbanisme. On est en zone UC2, nous aurions pu construire à hauteur de 50 % du terrain, aller jusqu'à des R+4, donc 15 mètres, on a restreint à du R+1, R+2, afin de privilégier le cadre de vie des futurs habitants.

Cette opération pour nous, on parlait d'écologie auparavant et de logement, pourrait servir de modèle dans la manière de développer le territoire Communal.

Cette cession interviendra pour un montant de 2.000.000 € H.T. et hors charge, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Depuis la commission, ce projet qui commence à se faire connaître interpelle les riverains. Ils sont un petit peu inquiets de la disparition des terrains qu'ils utilisent régulièrement et il nous semble donc qu'il sera nécessaire de préserver une coulée verte, en tout cas, une trame verte de libre accès, c'est ça qui est en contradiction a priori avec le projet de délibération parce que, les espaces verts, vous l'avez dit M. LEANDRE, et c'est bien joué, je vous l'avais dit que je dirais que c'est bien joué, les espaces verts dans la construction sont prévus mais il nous semble qu'il est nécessaire qu'il y ait des espaces verts de libre accès parce que les riverains le demandent. Ensuite, il y a un deuxième souci sur ce projet, et ça rejoindra ce qui était dit par M. PERRIN-TOININ tout à l'heure, c'est qu'on ne répond pas au besoin de logement des 60 % de la population d'Aubagne qui sont éligibles aux logements sociaux.

Vous m'avez dit en commission : « mais la Ville d'Aubagne remplit déjà son quota », ce qui est vrai, de moins en moins vrai, on s'approche petit à petit de la limite légale. Nous, il nous semble qu'une toute nouvelle opération immobilière d'envergure, là on parle de 50 logements, devrait comporter une partie de logement social. Alors sur le quartier, la question de la mixité ne se pose pas trop puisqu'on a une vraie mixité qui existe mais, dans

chaque lieu d'habitation, cette question de la mixité se pose à micro-échelle et c'est bien parce que les voisins sont de niveau sociaux, j'aime pas tellement le mot de « niveau » mais c'est celui qui me vient, disparate que la société trouve sa cohérence. Et donc-là, ça manque cruellement. 53 logements, zéro logements sociaux, voilà, ça manque cruellement et ça déshabille un petit peu ce projet qui, par ailleurs, a des aspects intéressants par sa localisation, on construit la ville sur la ville, proche des transports en commun et par aussi les contraintes qui ont été décrites par M. LEANDRE tout à l'heure, les contraintes environnementales, enfin la prise en compte des contraintes environnementales.

Donc pour ces raisons-là et cette ambiguïté-là, nous nous abstenons sur ce projet-là !

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : Tout simplement, le projet de départ est apparemment très sympathique mais comme vous le savez, je vais faire la même intervention que j'ai déjà faites sur d'autres opérations, je trouve dommage qu'il n'y ait pas quelques appartements réservés à l'accession sociale à la propriété bien que, dans ce secteur, il y ait beaucoup d'« H.L.M. ». Mais si, à chaque fois, on pouvait mettre, un terme qui ne me plait pas trop, un quota d'accession sociale à la propriété parce que pas tout le monde peut accéder à la propriété au tarif en vigueur en ce moment. Si on peut systématiquement obliger dans des opérations comme ça, alors je ne dis pas que c'est la moitié mais enfin 2, 3 logements, ça permettrait à des Aubagnais de pouvoir accéder à quelque chose de sympathique.

C'est donc pour cela qu'on va voter contre.

M. Le Maire : M. LEANDRE peut-être quelques mots pour répondre !

M. LEANDRE : Plusieurs réponses, tout d'abord, donc il y a l'opération ROUSSELOT, il y a quand même 450 logements dont 70 % de logement sociaux. Il y a également la Tourtelle. C'est vrai que cette construction est entre ces deux quartiers avec pas mal de logements sociaux, donc la réponse est justement : là on veut créer de la mixité sociale avec un habitat complémentaire en fait aux voisins. Voilà la volonté sur ce quartier-là, ça c'est la première réponse et la deuxième réponse concernant le fait qu'on construise des logements sociaux, on continue à le faire. Je vais vous reparler en fait du dernier Conseil Municipal et notamment de Berlioux sur ces constructions-là. Sur 60 logements, il y a 30 logements à loyer intermédiaire et 10 logements sociaux.

Nous poursuivons donc la construction de logements de ce type.

M. Le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-091121** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mme GIOVANNANGELI, MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN (2), Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. LEANDRE pour la délibération suivante.

M. LEANDRE : Merci M. Le Maire. Deux délibérations techniques qui concernent des travaux relatifs à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Nous poursuivons notre politique visant à promouvoir l'enfouissement des réseaux électriques afin d'améliorer également la qualité visuelle d'Aubagne comme nous l'avons validé lors du dernier Conseil Municipal du 29 Septembre dernier.

**04-091121 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention ENEDIS pour la mise à disposition d'un
local de 20 m2 Parcelle BL 0414 Lieu-dit Les Gargues.**

Cette délibération a pour objet d'autoriser la pose d'un local abritant un poste de transformation de courant électrique, ainsi que ses accessoires, sur la parcelle communale cadastrée Section BL n° 0414 lieu-dit les Gargues.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en commission municipale.

La délibération n° **04-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-091121 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention ENEDIS pour une servitude pour
canalisation souterraine, Parcelle CS 0965 Lieu-dit l'Avelanède.**

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage de 3 canalisations souterraines, ainsi que leurs accessoires, sur une longueur totale de 7 mètres, et sur une bande de 1 mètre de large, sous la parcelle cadastrée Section CS n° 0965 Lieu-dit Chemin de l'Avelanède.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

**06-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022.**

Comme vous le savez, le Débat sur les Orientations Budgétaires qui est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales doit se tenir chaque année avant la présentation du budget. Ce débat se fera donc ce soir sur la base du rapport que vous avez reçu dans les documents du Conseil.

Ce rapport est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances 2022, qui sont encore provisoires à ce stade et pourraient être amendées lors des discussions parlementaires de fin d'année.

Le caractère non définitif de certaines mesures et de leur impact potentiel ne remet toutefois pas en cause les orientations générales que nous avons définies et les principes de gestion qui sont exposés dans ce rapport.

Ce rapport indique les orientations budgétaires que nous avons prises pour l'année 2022 suivant les choix de gestion que nous avons faits et dans le cadre des projets que nous avons planifiés dans un plan pluriannuel d'investissements pour la période 2022-2026.

Nous allons bientôt entrer dans la troisième année de crise sanitaire et nos prévisions restent très prudentes malgré certains indicateurs qui laissent apparaître une reprise économique pour 2022 mais basées quand même sur des éléments encore fragiles.

Quelques repères tout d'abord sur le contexte mondial et la zone euro.

Après un fort repli en 2020 (- 3,3 %), les analystes soutiennent que l'activité mondiale rebondirait fortement en 2021 à + 6% et progresserait encore vivement en 2022 à + 4,5 %.

Ce rebond serait dû la progression des campagnes de vaccination et aussi au soutien budgétaire et monétaire de certains pays.

La croissance de la zone euros attendue pour 2022 serait donc de + 4 %.

Le rythme des reprises est bien sûr différent suivant les pays.

On nous dit que l'Allemagne, moins touchée que d'autres pays en raison de son secteur industriel, pourrait retrouver son niveau d'avant crise en 2021. En revanche, l'Italie beaucoup plus touchée par la pandémie et l'Espagne, en raison de l'impact sur le tourisme, devraient retrouver seulement en 2022 leur niveau de 2019.

Pour le Royaume Uni, la reprise apparaît dès 2021 mais les conséquences de la sortie de l'Union Européenne pourraient pénaliser les échanges.

De même, les Etats-Unis retrouveraient aussi leur niveau d'avant crise dès 2021.

Après une chute historiquement marquée du P.I.B. en 2020, - 7,9 %, l'économie française rebondirait vivement en 2021 à + 6,25 % et retrouverait son niveau d'avant crise à la fin 2021. La croissance resterait soutenue en 2022 à + 4 %.

Alors, bien sûr, ce scénario est fondé sur l'hypothèse d'une levée progressive des restrictions sanitaires nationales d'ici à la fin 2021, quelques contraintes résiduelles demeurant en 2022 sur les déplacements internationaux.

Mais, comme vous le savez, le Président va s'exprimer ce soir et il est probable que ce scénario évolue dans un sens ou dans un autre, on ne le sait pas encore.

Pour ce qui nous concerne, au niveau des finances des collectivités locales, dans le Projet de Loi de Finances pour 2022, les concours financiers de l'État aux collectivités restent à périmètre constant.

S'agissant de la D.G.F. des communes, l'augmentation minimale de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité, la D.S.R., pour les communes rurales, pour

.../...

2022 sera portée à 95 millions chacune. Il y a une légère augmentation qui pourrait nous avantager, on est encore dans des schémas assez flous pour le montant.

Dans la ligne des propositions du Comité des Finances Locales, le P.L.F. pour 2022 prévoit d'ajuster à nouveau le calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la D.G.F. et des fonds de péréquation.

Là-aussi, on pourrait être concerné dans ces nouveaux calculs qui pourraient être faits mais aussi on peut rester prudents pour le moment sur les conséquences qui pourraient en découler.

Les conséquences aussi de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les modifications contenues dans la Loi de Finances 2022 sont potentiellement importantes pour la Ville d'Aubagne, et principalement au niveau du F.P.I.C. Ça veut donc dire que, suivant les conséquences de ces mesures, on pourrait ne plus être éligibles ou moins éligibles au F.P.I.C.

Là-aussi, il faut rester prudent parce toutes ces dotations sont calculées par nos hauts fonctionnaires au niveau de Bercy et on a quelquefois du mal à suivre les calculs et les raisonnements.

Pour tout cela, on reste prudent et, bien entendu, s'il y avait une refonte des modalités de calcul, ça n'impactera pas immédiatement les recettes de 2022.

Au niveau local, dans ce contexte, Aubagne a la volonté de faire face aux défis de la reprise.

Plus que jamais, le service public doit rassurer les habitants, le dynamisme doit s'exprimer dans l'ensemble des domaines de la vie municipale, et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les premiers résultats majeurs que nous avons obtenus depuis 2014.

C'est pour cela que, dans la continuité de nos engagements, nous poursuivons nos objectifs de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, de poursuivre le désendettement et de maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Comme cela est inscrit dorénavant dans tous nos projets, et comme l'a rappelé Faustine THIBAUD dans son rapport, les orientations budgétaires répondront à des engagements relatifs au développement durable et à l'écologie positive.

Le partenariat avec les institutions et les collectivités partenaires sera poursuivi.

Au niveau de la Métropole, comme vous l'avez dit, M. Le Maire, rien n'est fait pour le moment, à ce jour il n'y a pas trop d'évolution sur la répartition des compétences.

C'est un important chantier institutionnel qui est en cours et, là-aussi, il n'est pas possible d'anticiper des modifications budgétaires. Nous resterons pour l'année 2022 sur les mêmes volumes financiers.

Dans les partenaires, nous avons aussi bien sûr le Conseil Départemental dont le précédent Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A., va se terminer en 2021. Il a permis la réalisation de nombreux investissements sur la commune. Les

.../...

démarches pour conclure un nouveau contrat de partenariat sont en cours afin de continuer avec ce partenaire important de la Ville d'Aubagne pour investir dans les équipements nécessaires aux Aubagnais.

Dans les partenaires, il y a aussi la Région. Le Conseil Régional Sud P.A.C.A. propose des subventions pour soutenir les projets des communes, selon certaines conditions. Cette collectivité propose aussi des appels à projet et nous verrons si nous pouvons répondre bien sûr à certains d'entre eux.

Il y a également l'Etat puisque le Plan de relance initié depuis le début de la crise sanitaire comprend des volets spécifiques dédiés aux communes. Selon les projets, la Ville s'inscrira dans les dispositifs existants.

Donc, l'architecture budgétaire sera construite, vous l'avez bien compris, avec prudence suivant des données que nous connaissons bien sûr actuellement.

Je vous rappelle qu'il y a deux sections dans le budget : la Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement.

Pour la section de fonctionnement, nous estimons nos recettes à 70,6 millions d'euros. Au niveau de la fiscalité, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2022 qui restent à l'identique de 2013. A ce stade, il est important de souligner que, malgré la situation financière difficile de la commune que nous assumons depuis 2014 et le contexte économique et financier instable de ces dernières années, la commune a assuré ses missions de service public, et nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter les taux des taxes locales depuis 9 ans et nous avons bien sûr la volonté de poursuivre cet engagement pour les prochaines années.

Vous vous souvenez que nous avons voté la suppression du taux de la Taxe d'Habitation en mars dernier et nous recevons donc à la place la part de Taxe Foncière du département et une compensation de l'Etat calculée sur les recettes fiscales de la Taxe d'Habitation perçues en 2019. Le paiement de la Taxe d'Habitation reste néanmoins encore en vigueur pour certains contribuables jusqu'en 2023.

Les taux restent donc à 49,13 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti et à 50,65 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Comme vous le savez aussi, les bases fiscales sont réévaluées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Nous estimons pour 2022 une revalorisation à 2,5 %.

Concernant la fiscalité indirecte, nous restons très prudents notamment sur le F.P.I.C. comme je l'ai dit précédemment, et nous reconduirons les mêmes montants à l'identique dans le budget.

Par ailleurs, la D.G.F. est encore trois fois inférieure à celle perçue en 2013. Elle s'élève actuellement à 2,5 millions et c'était à cette époque-là 7,5 millions que recevait la Commune d'Aubagne.

S'agissant des autres recettes, au vu de la reprise de l'activité, on peut envisager une évolution de ces recettes, certaines attendues par rapport à 2021. Pour exemple, pour les droits de mutation, on attend peut-être une évolution de cette recette-là.

Les autres recettes de fonctionnement courant comprennent les produits des services et du domaine et les produits de gestion.

En 2022, nous avons évalué ces produits à 4 millions d'euros conformément à la moyenne des dernières années.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont évaluées aussi dans ce contexte contraint avec beaucoup de prudence.

Les charges à caractère général, toujours sous maîtrise, nous prévoyons un montant pour 2022 semblable au Budget Primitif 2021.

Pour les charges de personnel, la masse salariale est une ressource qui doit s'apprécier au regard de la performance des politiques publiques.

Sa bonne adéquation aux missions à remplir conditionne l'efficacité de la dépense. Mais c'est aussi une charge au regard du budget qui implique un suivi rigoureux.

La masse salariale sera stabilisée en 2022 au niveau de l'atterrissage budgétaire 2021, c'est-à-dire le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire, en intégrant bien entendu les obligations statutaires et légales.

Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel des contingents et des participations obligatoires, devraient se maintenir à un niveau sensiblement équivalent qu'en 2021.

Enfin, le volume global des subventions versées aux associations sera quant à lui maintenu au même niveau que celui voté en 2021.

Des frais financiers à un niveau toujours très élevé ; en 2022, ce seront 5,4 millions d'euros que nous devons payer pour les intérêts d'emprunts.

Le Protocole R.B.S., signé par l'ancienne majorité, pèse toujours très lourdement sur les finances de la Ville et obère nos marges de manœuvre. Ça ne nous permet pas de disposer de moyens financiers similaires qu'ont des communes de même strate.

Vous savez que, lorsque nous empruntons, les taux sont quand même différents à la Commune d'Aubagne que ceux qui sont éventuellement proposés à d'autres institutions.

Passons maintenant à la section d'investissement avec l'analyse des recettes, de la dette et des dépenses d'investissement au travers du P.P.I. que nous avons défini pour les cinq années à venir :

Tout d'abord les recettes.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons le Fonds de Compensation de la T.V.A. C'est une recette qui est déterminée en fonction des investissements réalisés l'année N-2. Ça peut bien sûr fluctuer. On ne peut pas avoir les mêmes chiffres d'une année sur

l'autre. Le montant pour 2022 est assis sur les dépenses 2020 et est estimé à un montant de 1,3 millions.

Nous avons les produits de la taxe d'aménagement pour 800.000 euros et nous comptons aussi sur les co-financements avec les partenaires de la Ville.

En parallèle des financements recherchés auprès des institutions, nous avons initié les démarches nécessaires pour conclure un nouveau partenariat avec le Conseil Départemental afin de continuer à investir dans les équipements nécessaires aux Aubagnais.

Le nouveau C.D.D.A. étant en phase d'élaboration, nous envisageons un emprunt d'équilibre s'élevant à 5,8 millions. Le montant de cet emprunt sera réajusté en fonction de la valorisation dans le C.D.D.A. des aides accordées par le Département à nos projets.

Un petit focus aussi sur la dette : l'encours de dette historique devrait atteindre à la fin 2022 un montant de 126,4 millions.

La communication financière à destination des établissements de crédits nous permet de diversifier le partenariat bancaire et ainsi améliorer les conditions de financements.

Dans nos partenaires bancaires, nous avons la Caisse d'Epargne qui ressort comme le principal partenaire. Nous travaillons depuis quatre ans sur cette communication financière à destination de tous les établissements prêteurs. On peut voir que ça porte ses fruits puisque nous avons eu de nouveaux partenaires qui sont entrés dans nos propositions : le Crédit Mutuel, la Banque Arkéa, le Crédit Agricole en 2020 ainsi qu'une banque allemande, la LandesBank Saar, qui est une banque publique de la région de la Sarre mais qui est historiquement implantée dans l'Est de la France, qui est donc un nouveau partenaire.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous mobiliserons en 2022 16,2 millions. Ce montant-là se compose du remboursement en capital de la dette qui s'élève à 9,2 millions.

Là aussi, un petit focus sur ce montant de la dette qui est très élevé et qui le sera encore, on le sait, suivant le pic de nos emprunts, jusqu'en 2026. C'est pour cela que nous étudions actuellement, aussi, en parallèle, la possibilité de réaménager certains contrats.

Je vous rappelle aussi que le remboursement du capital de la dette ne doit pas être financé par l'emprunt. Ce qui veut dire que les 9,2 millions d'euros que nous payons de ce capital sont financés par l'autofinancement et les ressources propres de la commune. Et pensez un petit peu que si nous avons moins de capital à rembourser, ça nous ferait d'autant plus de montants que nous pourrions reverser dans l'investissement. Sachez bien que ces 9,2 millions sont bien autofinancés avec des ressources propres et de l'autofinancement. Il n'y a pas d'emprunt qui finance ce remboursement de capital. C'est quelque chose de très important et c'est bien quand même de dire que ça valorise bien la capacité que nous avons et les moyens financiers que nous pouvons dégager. Ça veut dire que, si nous n'avions pas 9 millions à rembourser, mais seulement peut-être que 5 millions, on pourrait rajouter 4 millions de plus dans nos investissements. Tout ça pour vous dire que cette dette nous pénalise encore beaucoup et ce remboursement du capital, c'est vraiment, comme je l'ai souvent dit, un boulet !

En dehors du remboursement du capital de la dette, nos investissements s'élèveront pour l'année 2022 à 7 millions d'euros.

Comme je le disais en introduction, nous avons intégré les projets que nous souhaitons réaliser dans cette mandature dans un plan pluriannuel d'investissement 2022-2026.

Ce P.P.I. trace les grandes lignes concernant des investissements récurrents, tels les travaux sur l'espace public ou des travaux dans les bâtiments existants, ainsi que des investissements correspondant à de nouveaux travaux ou à de nouveaux équipements. On a fait la part entre investissement récurrent et nouveaux projets, nouveaux travaux.

Le P.P.I. permettra de définir chaque année nos priorités et surtout, en fonction de ça, les volumes financiers à mobiliser.

S'agissant des investissements récurrents, ce P.P.I. s'articule autour des six axes suivants.

Tout d'abord, la rénovation, l'aménagement et l'équipement du patrimoine bâti existant : une de nos priorités est certainement la jeunesse et notamment le bien-être des enfants dans nos structures.

Nous sommes très attentifs aux besoins exprimés par les enseignants et les parents d'élèves lors des conseils d'école auxquels chaque élu participe, et c'est ce qui se produit actuellement.

Nous avons entrepris depuis plusieurs années un plan de travaux dans toutes les écoles de la commune avec, entre autres, la rénovation des sanitaires ou l'installation de préau.

Par ces investissements récurrents, nous améliorons aussi chaque année l'accueil et le confort au quotidien des enfants dans les crèches, dans les centres de loisirs, et sur le site de la colonie de vacances à Saint-Vincent-Les-forts.

Dans ces investissements récurrents, il y a aussi bien le domaine sportif. Pour 2022, cela portera sur l'entretien de la piscine et diverses opérations sur les structures existantes afin que les pratiques sportives se réalisent dans les meilleures conditions.

Dans le domaine culturel, un focus particulier sera fait sur le conservatoire répondant à l'objectif de devenir un établissement de niveau départemental, ainsi que la transformation de la salle dans laquelle nous sommes, la salle polyvalente de l'E.D.L., en salle de concert nécessitant un investissement spécifique en son et lumières.

L'investissement portera aussi sur l'acquisition de livres, de DVD et de films pour la Médiathèque.

Le déménagement des S.T.A.P.S. a permis de libérer des locaux dont les travaux d'aménagement seront poursuivis afin d'installer un espace Bel Age.

Dans les autres bâtiments, la Ville poursuit ses travaux d'entretien, de maintenance et de mise en accessibilité de son patrimoine. Ceci pour le patrimoine bâti existant.

Le deuxième axe porte sur la modernisation et l'aménagement durable de l'Espace Public

Les opérations récurrentes portant sur cet axe concernent le programme de voirie et notamment la rénovation des voies, ainsi que des travaux de sécurisation de la passerelle de la Fourmi.

Des travaux nécessaires d'extension et d'aménagement au sein des cimetières sont également prévus afin de répondre à la demande des familles.

Les opérations d'Obligations Légales de Débroussaillage seront poursuivies ainsi que la sécurisation des aires de jeux d'enfants et l'aménagement des parcs et jardins de la Commune.

Le troisième axe concerne la Rénovation Energétique.

C'est le contrat de performance énergétique relevant à la fois de l'éclairage public et de la recherche d'économies d'énergie qui se poursuit. Nous prévoyons d'investir 1,3 millions en 2022. Cette dépense récurrente visera les investissements en éclairage public des zones d'activités et des voies communales.

De même, la rénovation des chauffages des bâtiments se poursuit, dans la recherche d'un plus grand confort des usagers des services publics et bien sûr aussi d'une économie d'énergie.

Le quatrième axe porte sur la Ville et les bâtiments intelligents et numériques.

Nous poursuivrons les investissements dans le numérique afin de digitaliser le fonctionnement des services par l'acquisition de nouveaux matériels, la dématérialisation des process, l'installation de bornes wifi, le diagnostic Cyber sécurité, et la sécurisation des accès aux bâtiments.

Le cinquième axe concerne la protection de l'espace Public.

Bien sûr, en 2022, l'investissement en matière de vidéoprotection sera poursuivi. Il s'agit d'assurer l'entretien et de veiller à la non obsolescence des équipements mais aussi de développer du réseau par l'implantation annuelle moyenne de 15 à 20 caméras.

Enfin le sixième axe porte sur la gestion du parc véhicules et des moyens techniques des services. Cela concerne l'investissement pour répondre aux besoins de fonctionnement des services pour la mise en œuvre du service public au citoyen et à l'amélioration du parc de véhicules et des engins de la commune.

Voici la liste non exhaustive des investissements récurrents que nous poursuivrons en 2022. A cela, viendront s'ajouter les investissements nouveaux.

Pour l'année 2022, ces investissements nouveaux concerneront plusieurs domaines. Tout d'abord l'éducation, avec Le Pôle Educatif des Passons

Comme je l'ai indiqué précédemment, la jeunesse, les enfants aubagnais sont une des priorités de nos actions.

L'éducation est une valeur forte à laquelle nous tenons, et nous souhaitons mobiliser des moyens importants, dans la mesure de nos capacités, afin de développer de nouvelles structures.

En 2022, nous poursuivons le projet de construction d'un Pôle Educatif en lieu et place des écoles maternelle et élémentaire des Passons et de la Maison de Quartier, cela nécessite un plan de financement spécifique.

Le programme du Pôle Educatif doit permettre de répondre aux besoins du territoire aubagnais, et plus spécifiquement aux enjeux de développement du quartier des Passons.

Mais aussi toujours pour l'éducation, nous lancerons dans les nouveaux projets le Plan Numérique Ecoles. La mise en place du Plan Numérique Ecoles sera un point fort des nouveaux investissements en 2022. En effet, nous avons fait le choix de réaliser en une seule année le Plan Numérique Ecoles dans toutes les écoles de la commune.

Cet investissement atteste, s'il en était besoin, la priorité que nous donnons à l'accompagnement des enfants dans l'usage de l'outil numérique.

Il ne s'agit plus simplement de sensibiliser les élèves à l'outil Informatique mais d'en faire désormais un véritable levier pédagogique pour les cycles en élémentaire.

Ainsi, la Ville et l'Éducation Nationale ont convenu d'un équipement modélisé dans les écoles élémentaires qui permettra à chaque élève un apprentissage de qualité.

Les nouveaux investissements porteront aussi dans le domaine de la petite enfance. La Ville, déjà intégrée dans un processus d'accueil bienveillant des enfants handicapés en milieu scolaire, souhaite développer cet accueil en structure de petite enfance.

Dans ses multi accueils existants, 4 enfants en situation de handicap sont actuellement accueillis, mais la commune à ce jour ne dispose pas de véritable structure spécialisée dans le handicap.

C'est pour cela que nous avons fait le choix de créer un espace dédié sur le site de la Garenne, avec l'aménagement de locaux prévus pour une section supplémentaire qui accueillera 10 enfants en situation de handicap dans un local mitoyen à la crèche.

Ces travaux d'extension de la crèche de la Garenne portent un signal fort sur le soutien que nous apportons aux familles en augmentant le nombre de places en crèches disponibles.

Les nouveaux investissements concerneront aussi le sport et les infrastructures sportives.

Après la création d'un club house au Rugby, un club house au Foot ainsi que la reprise des vestiaires, le terrain synthétique Jo Bonnel, le sol des 5 gymnases refait ainsi que l'éclairage et l'isolation, la Ville investit en 2022 dans les infrastructures du tennis club municipal qui fête ses 60 ans. Cela va se traduire par la couverture de 2 terrains de tennis, afin que ces courts puissent être utilisés par tous les temps, ce qui sera un avantage pour l'organisation de certaines compétitions, mais aussi par l'installation d'un nouveau terrain de

Padel. Ces installations permettront de répondre à une demande croissante de la pratique de ces activités sportives.

De nouveaux projets aussi, c'est dans la sécurité bien sûr que les investissements sont prévus. Les travaux entrepris pour la création de l'Hôtel de Police Municipal se termineront au cours du premier trimestre.

L'année 2022 marquera particulièrement l'équipement de la Réserve Communale de la Sécurité Civile, et la création d'une brigade cynophile avec l'acquisition d'un véhicule spécifique.

En dernier lieu, nous mobiliserons aussi dans le budget 2022 des moyens financiers pour réaliser des acquisitions foncières.

Le budget 2022 prendra en charge l'acquisition du terrain agricole situé à Camp Lambert, suite à l'appel à candidature lancé par la S.A.F.E.R. mais aussi, en fonction des opportunités potentielles qui pourront se dégager, l'investissement dans des locaux commerciaux est aussi envisagé afin de dynamiser l'installation de nouvelles offres commerciales.

En conclusion, la préparation du Budget Primitif 2022 s'inscrit dans un contexte toujours incertain dû à la crise sanitaire.

Les prévisions budgétaires restent prudentes.

Les projets s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement qui sera engagé avec le soutien des collectivités territoriales, un recours à l'emprunt modéré et sans hausse des taux de la Taxe Foncière.

Je vous remercie.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget avant l'examen de celui-ci.

Ainsi, un document joint définit, à partir des grandes lignes, au plan national comme au plan local, les orientations du Budget 2022.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci. Je vais essayer de prendre les choses de façon un petit peu organisée. Je commence par le fonctionnement, je finirai par l'investissement.

Au niveau des recettes, on constate que les recettes en impôts et taxes sont en augmentation de 3 % par rapport au réalisé 2019 parce qu'en fait, du coup, j'ai pris une comparaison qui mettait entre parenthèse la crise sanitaire. Nous pensons que ça va peser sur

.../...

les ménages. Il faudrait quand même voir comment on ne fait pas peser systématiquement un peu plus d'impôts locaux sur des ménages dont les revenus, on le sait, n'augmentent pas.

Toujours en recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse de 2 % dans nos prévisions. Mieux vaut avoir une prévision prudente. Mais là c'est en baisse de 2 % alors que, dans l'enveloppe, qui est votée dans la loi de finances, un projet de loi de finances, il y a une augmentation de 1 %. C'est ce qu'on lit Page 15 du rapport. Je me suis demandé pourquoi est-ce que, alors que globalement il y a une augmentation certes modeste au niveau national, la Ville d'Aubagne, elle, prévoyait une baisse de sa Dotation Globale de Fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, « les charges à caractère général » sont en baisse de 500.000 euros. Quand on prend la continuité, une baisse de 20 % depuis 2013 des charges générales et ça se sent dans la ville, et il faudrait que ça cesse parce que ça veut dire : la culture en berne, ça veut dire des charges courantes d'entretien qui sont également à la baisse, ça veut dire des dégradations des services à la population et là, à mon avis, on a touché l'os, il faut arrêter de dégrader ces éléments-là.

Sur le chapitre, en « dépenses de fonctionnement », celui qui concerne les salaires, je l'ai dit en Commission, là pour le coup et c'est suffisamment rare pour être souligné, je serai plus prudent que la prévision qui est faite parce que je pense qu'il faut anticiper une probable augmentation du point d'indice qui, je le rappelle, serait juste par rapport à ce qu'on constate, l'inflation galopante, on est en ce moment depuis quelque mois à 2 % d'inflation par mois. C'est-à-dire que, pour des salaires des fonctionnaires territoriaux et au-delà, ça veut dire – 2 % de pouvoir d'achat chaque mois, c'est ça que ça veut dire : chaque mois.

On peut donc imaginer qu'il y aura, à un moment donné, dans l'année 2022, un rattrapage de ça d'autant plus que ça s'inscrit dans une décennie complète où il n'y a qu'une augmentation de 1,2 % du point d'indice, ce qui laisse, pour ceux qui calculent, un retard considérable. En 10 ans, les fonctionnaires, ceux de la Ville d'Aubagne, comme les autres, quelles que soient les fonctions publiques, ont perdu 1 mois de salaire. Ils travaillent au mois de décembre bénévolement.

A un moment donné, il va y avoir un rattrapage de cela. Ce n'est pas entre les mains de la commune, mais par contre, c'est entre les mains de la commune que de l'anticiper et ça serait assez étonnant qu'en 2022 on ne voie pas ça.

Sur l'investissement, je salue le Plan Numérique Ecoles où on va avoir un investissement qui va être massif plutôt que d'être perlé, et ça va permettre de profiter pleinement du fait que la Ville d'Aubagne a été retenue au niveau national dans le partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et ça va également permettre d'avoir des conditions d'études pour les enfants d'Aubagne qui soient à la hauteur du temps dans lequel ils vivent. Je l'ai dit tout à l'heure d'un mot sur le Pôle Educatif des Passons, c'est quand même le huitième Rapport d'Orientations Budgétaires ou Débat d'Orientations Budgétaires si on prend des anciennes terminologies que l'on parle du Pôle Educatif des Passons. Je suis très prudent, on en a discuté en Commission. En réalité, on le verra au Budget Primitif au mois de décembre, mais c'est 500.000 euros qui devraient être inscrits sur ce projet. C'est-à-dire que la seule chose qui va être réalisée en 2022, c'est la démolition des anciens logements de fonction qui sont désaffectés depuis trois ans. Ça évitera qu'ils soient squattés, comme ça a

été le cas, mais ça ne fait pas naître notre projet tant attendu.

Je fais une petite digression. Il y a un autre très gros projet qui est attendu sur la Ville d'Aubagne, qui n'est pas entre les mains de la Ville, c'est pour cela que je dis que c'est une digression, c'est le nouvel hôpital. Mais le mois de novembre 2021, celui que nous vivons, va être au moins important pour ce projet et nous sommes quelques-uns à nous inquiéter du fait qu'il n'y a rien de rendu public sur cette question-là. On ne sait pas sur quel terrain ça pourrait se faire et on sait par contre que c'est à la fin du mois de novembre que les choses devraient être arbitrées par l'A.R.S. Pour rappel, l'A.R.S. qui s'est vue dotée d'une enveloppe importante suite au Ségur a choisi dans notre département de créer deux hôpitaux : un à Salon, un à Aubagne. A Salon, il y a toute une démarche, et pour le coup M. Le Maire, vous ne pourrez pas parler de politique politicienne ou de candidat à je ne sais quelle fonction, Salon est une ville qui est de votre couleur politique, il y a toute une démarche qui est entreprise de partenariat. Les gens qui habitent Salon et qui s'intéressent au projet sont parfaitement associés et informés. Ce n'est pas du tout le cas à Aubagne et ce n'est pas faute de le demander. Je redis que, sur cette question-là, il ne faudrait pas que le nouvel hôpital soit le Pôle Educatif des Passons et que, éternellement, on en reparle l'année d'après.

Je reviens à Aubagne. Je l'ai dit tout à l'heure en réaction aux propos de Mme MELIN dans le cadre des propos liminaires. Nous, nous pensons que l'heure est à l'investissement pour répondre aux enjeux environnementaux. Nous sommes dans une période de mutation. Aubagne regarde passer les trains, les trams, les vélos. Pourquoi dis-je que la période est propice ? On le sait, les taux seront faibles même si la Ville d'Aubagne, Mme MENET, vous le dites à chaque fois et c'est une réalité, ne bénéficie pas totalement de ces taux faibles mais elle en bénéficie quand même. Et la réalité, c'est que le contexte financier nous permet d'emprunter à des taux qui sont bien plus préférables que ceux qui existaient il y a 10 ans. Il y a également, sur tous les investissements qui permettent de répondre au dérèglement climatique, de fortes subventions possibles, des partenariats avec le Département, avec la Région, avec l'Etat, avec l'Europe et bien sûr la Métropole, autant de structures qui sont engagées dans les indicateurs que j'ai soulignés au moment du Rapport sur le Développement Durable. Nous devrions investir avant qu'il ne soit trop tard pour le climat, mais aussi trop tard pour profiter des opportunités financières et de subventionnement. Nous devrions investir dans la production d'énergie. Nous devrions investir davantage dans l'isolation des bâtiments et, même si ce sont des investissements lourds, ce sont des investissements qui rapportent à terme. Nous devrions investir davantage dans la végétalisation des espaces minéraux qui sont largement trop nombreux dans notre centre-ville. Nous devrions investir davantage dans le renouvellement de nos chaudières, de nos véhicules de sorte à être à la hauteur des enjeux. En fait, on fait le minimum alors que les opportunités financières et les besoins sont maximums.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Le Maire : Merci. M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Je voudrais revenir un peu sur les explications données sur le budget. On dit qu'on ne change pas l'impôt à Aubagne. C'est faux, il augmente. Le taux ne change pas mais l'assiette augmente. Il y a donc plus d'impôt à Aubagne. Et ça vient de l'augmentation de la population, de toutes ces constructions qui sont faites. La Ville d'Aubagne propose plus de choses, et il y a plus d'impôt. Face à ça, le taux ne change pas certes, mais il y a des recettes en plus. Que fait-on de ces recettes ? On dit que la masse salariale ne bouge pas. Beh non, la

masse salariale, c'est la valeur qui ne bouge pas. Si on prend le taux d'indice de G.V.T., ça sous-entend forcément que la masse salariale, si elle ne bouge pas, les effectifs baissent, c'est mécanique. Et c'était le cas l'année dernière et ça sera encore le cas. Si on prend la supposition évoquée par Denis GRANDJEAN sur l'inflation qui est massive au dernier trimestre et qui sera encore accélérée du fait de l'augmentation des matières premières, etc., d'avoir ce principe de blocage de la masse salariale, ça va être dramatique. Soit l'indice augmente, soit on se retrouve avec des agents qui se retrouvent à faire plus de travail, moins nombreux, et avoir un pouvoir d'achat plus faible par rapport à l'année dernière. Nous nous inquiétons sérieusement de la capacité du service public à suivre le rythme avec ce dogme sur la masse salariale.

Derrière masse salariale identique/recettes supplémentaires, ça génère des ressources. On s'attendait à un accompagnement post crise. On découvre que le budget du C.C.A.S. est réduit de 100.000 euros. Vous avez évoqué en introduction qu'on était dans la troisième année de crise pandémique. Vous actez qu'on n'est pas sorti de la crise. Est-ce que c'est vraiment opportun de réduire le budget du C.C.A.S. de 100.000 euros ? On en doute. Et clairement, sur ces budgets là, ça ne se règle pas comme Emmanuel MACRON a pu le faire dans l'économie, en donnant des subventions et, ensuite en les enlevant dès que ça va mieux. Les budgets du C.C.A.S., ça met beaucoup plus de temps pour faire le soutien et de la solidarité nécessaire.

On s'inquiète aussi sur les charges puisque vous dites, c'est iso, mais l'année dernière, il y a de nombreuses charges qui ont été évitées liées à des annulations d'évènements culturels et ça, ça sous-entend qu'on ne prévoit même pas de les renouveler, les subventions et ses charges inhérentes ne sont pas prévues. Ça sous-entend qu'on prévoit de faire la même chose que si on était en crise COVID sans évènement culturel à Aubagne. C'est un peu inquiétant.

Et dernier point sur les investissements. Vous l'avez dit en introduction. Vous prévoyez d'orienter les investissements par rapport aux objectifs de développement durable. C'est bien, c'est très bien dit. Derrière, on entend sécurisation des voies, on entend le numérique, on entend la vidéoprotection, la rénovation du patrimoine. On ne sent pas un choc important sur le sujet. On est plutôt dans quelque chose d'assez courant, récurrent et, dans la nouveauté, le Pôle Educatif des Passons, 500.000 euros sur le budget de 15 millions d'euros, on ne le démarre pas, on touche à peine au projet et des sujets importants, sur la petite enfance, sur le sport, où il n'y a pas de sujet mais la question du développement durable n'y est pas. Il y a un autre sujet qui n'est pas dans ce rapport et qui était discuté en commission, c'est la D.S.P. de la cantine municipale. Sans investissement dès cette année, il est clair qu'Aubagne se relance dans une D.S.P. de la cantine municipale. On considère que, vu les crises, vu les sujets qu'on a évoqués tout à l'heure sur le développement durable, vu la nécessité aujourd'hui de se prémunir de ces crises là et de pouvoir être réactif, une D.S.P. ça vous cale dans un dispositif contraint pluriannuel qui empêche cette réactivité-là. Et preuve en est, dans le même Rapport du Développement Durable, vous dites bien que, par rapport à la loi EGalim, aujourd'hui on est bloqué parce qu'on ne peut pas contraindre la SOGERES de respecter cette loi-là, en tout cas de prendre de l'avance là-dessus, parce que ce n'était pas prévu dans le contrat initial. On s'enferme dans un projet de délégation du service public alors que c'est un projet de maîtrise de la municipalité sur l'alimentation des enfants, mais pas que, et qui permettrait aussi d'être en écho avec l'acquisition que vous avez faite, et donc d'un investissement important lié au terrain agricole acquis il y a quelques semaines et pour créer une cohérence. Ça manque un peu d'ambition et on a un peu peur qu'on va se retrouver un

peu toutes les années, en tout cas, dans 5 ans, dans une situation assez identique, puisqu'on renouvelle, on fait beaucoup de récurrents et on a des projets structurants qui sont le Pôle Numérique 80 % financé par l'Etat et un Pôle Educatif Passons où on a 500.000 euros sur les 15 millions qui sont alloués.

Voilà, dans ce contexte-là, on votera contre le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Le Maire : Merci. Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Chère Madame, Mme MENET, vous avez toutes mes félicitations, comme tous les ans d'ailleurs, dans la constance que vous mettez à la présentation en l'occurrence du Rapport d'Orientations Budgétaires mais c'est un peu vrai aussi pour le Budget Primitif. D'ailleurs j'ai noté que certaines parties sont totalement copiées/collées sur le R.O.B. de l'an dernier.

Absolument Madame, si si, je peux vous les donner, je viens de vérifier !

Voilà 7 ans révolus, Madame, que vous vous enrobez dans un discours d'autosatisfaction, vous enrobez ce discours d'autosatisfaction dans un sourire figé, et vous le savez, selon moi, dans le déni de la réalité tant la longue liste de ce que la commune veut faire maintenant alors que nous n'en avons pas les moyens est impressionnante.

Pour faire simple, voilà 7 ans qu'Aubagne reste soit la deuxième ou à la troisième place des villes les plus endettées de France, j'avoue que ça doit être un véritable record. Voilà 7 ans que cette dette, quels que soient les chemins tortueux que vous ayez pris, ne varie pas énormément. Parce que, Madame, vous nous parlez toujours de la dette à 126 millions d'euros cette année alors que les comptes, tels que vous nous les présentez, présentent une dette à 140.650.000 euros. Vous refusez de parler Madame de la partie prise en charge par l'Etat. Or, si on regarde la réalité du désendettement, il n'est que de 20 millions d'euros sur 8 exercices, soit 2,5 millions par an, et, si l'on regarde bien, c'est la moitié des frais financiers et deux fois plus que le désendettement réel. Vos prédécesseurs de la majorité précédente n'auront donc pas fait pire. Je vous le dis franchement ! Et si on le ramène aux habitants et la démographie locale qui a permis par son augmentation de baisser la dette par habitant, elle est toujours de 3.121 euros par habitant contre, et c'est là où il va falloir parler de maîtrise, contre 1.011 euros par habitant dans la strate de comparaison des villes de même importance. Et de facto, cette dette entraîne 201,54 % de prégnant sur la capacité d'autofinancement contre un petit peu moins de 70 % pour les villes de la même strate.

Alors, quand Madame, vous venez contracter trois nouveaux emprunts de 4,2 millions d'euros à des taux, soit-dit en passant, légèrement supérieurs à la moyenne de ce qui se fait actuellement, même si cela se conçoit, puisque les taux sont très bas et incitent à l'emprunt, c'est pour notre commune quelque chose qui doit malheureusement être complètement interdit. Vous vous payez un luxe qui n'est pas du tout dans nos moyens. D'autant plus que, contrairement à ce que vous dites, votre gestion n'est pas maîtrisée. Je ne prendrai que trois exemples : le domaine de la fiscalité, le domaine des dépenses de personnel et de l'utilisation des subventions.

Je dis que ce n'est pas maîtrisé, Madame, parce que, malgré des taux inchangés, cela est vrai, vous ne permettez en aucun cas d'alléger le poids de cette fiscalité. J'ose rappeler que le foncier non bâti est toujours de 13 points au-dessus de la strate et donc très lourdement sur une ville où il y a des espaces très importants. La taxe foncière du bâti, elle,

.../...

n'a pas bougé certes depuis 8 ans, mais heureusement, elle est au maximum de ce qui est tolérable et reste très largement au-dessus de la strate du département. Et l'on peut noter qu'avec 58,3 millions d'euros, les recettes fiscales sont actuellement la seule possibilité pour la Ville de pouvoir maintenir des recettes importantes eu égard, par ailleurs, à la baisse de dotations de l'Etat.

Non maîtrisées non plus, les dépenses de personnel. Toujours avec le jeu normal de l'augmentation de la masse salariale des retraites et de l'ancienneté, on pourrait penser que l'augmentation des dépenses serait logique sauf que, dans notre situation, cette ligne continue d'augmenter. En 7 ans, nous avons, en passant actuellement à 1.071 agents, 47 agents de moins si j'ai bien compté. Mais les dépenses moyennes, et là c'est pareil, je l'ai dit tout à l'heure, il faut se méfier des moyennes qui parfois ne veulent pas toujours dire grand-chose sauf que, là, il en sort un chiffre assez étonnant. Pour une dépense moyenne par agent communal de 35.330 euros par an en 2014, la dépense moyenne est passée à plus de 40.000 euros. Il faudrait se poser le problème de savoir quelles sont les catégories qui bénéficient de salaires qui sont augmentés à ce point ou qui bénéficient de prises en charge qui grèvent autant le budget de la Commune. Ou encore, les charges de dépenses de personnel représentent 953 euros par habitant de la Ville d'Aubagne contre 764 euros dans une strate moyenne ou de comparaison identique.

Par-dessus le marché, et c'est vous qui le faites apparaître dans votre rapport, un temps moyen de travail de 1.547 heures par an contre 1.607 heures légales.

Tout cela pour dire, Madame, que rien n'est maîtrisé bien évidemment.

Ne sont pas non plus maîtrisés les recours aux subventions. Cela était en permanence, surtout au gré des élections, que ce soit la Métropole maintenant et encore que celle-ci devrait prendre en charge directement nos compétences et nous les rembourser mais c'est surtout la Région et le Conseil Départemental qui servent à donner des subventions. Oui, Madame, c'est quand même toujours les Aubagnais qui payent, comme ils payent la dette qui est prise en charge par l'Etat, c'est aussi les Aubagnais qui payent, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Alors, si vous ne sortez pas du déni, vous tournez résolument le dos à votre politique. C'est probablement ce qu'ont dû vous dire, mais je ne suis pas dans le secret des dieux, les nombreux agents du Service des Finances qui ont quitté la Ville depuis 7 ans ou leurs fonctions, eh bien, je vais y aller de mon antienne habituelle, bien évidemment c'est M. Le Préfet qui vous le dira. Vous allez, vous, Mme MENET puis M. Le Maire, faire à votre opposition de gauche, comme à nous-mêmes les réponses mi-acides, mi-condescendantes habituelles, mais peut-être pourriez-vous vous en abstenir compte tenu de votre responsabilité flagrante dans la pérennisation d'une situation que les quelques CSP + que vous attirez sur la Ville d'Aubagne, en même temps que vous faites fuir des Aubagnais de souche qui n'arrivent plus à payer les charges locales et les fiscalités que ces CSP + ne pourront pas inverser.

Il paraît que 7 ans, c'est l'âge de raison pour tout le monde, mais à l'évidence pas pour vous.

Que n'avez-vous pris, Madame, le chemin de Salon, la Ville de Salon qui a fait le choix de se mettre sous tutelle en 2014, qui est aujourd'hui une des villes les plus dynamiques de la Région et qui a permis que sa fiscalité, en particulier de Taxe Foncière, n'augmente que 7,4 % contre 21 % à Aubagne.

C'est aujourd'hui, devant cette incapacité de voir la réalité que vous pouvez éventuellement faire varier, si vous le souhaitez, qu'il faudrait pouvoir changer pour donner à notre belle ville un dynamisme que la vie moderne va imposer. Et pourtant, nous aurions la possibilité, avec un changement de politique, de nous appuyer sur nos entreprises, nos trois zones d'activité où il y a des entreprises de très forte qualité et, pourtant, nous continuons d'avancer cahin-caha en mettant en place des projets que vous avez déclinés dans votre proposition municipale pour vous faire réélire alors que nous n'avons pas les moyens de les payer, notre ville va être plombée pour très longtemps. Il y aura un moment où le boulet nous tirera vers le fond de la piscine, si j'ose dire.

Evidemment, nous voterons contre votre budget et, une fois de plus, nous allons redire les mêmes choses. Je pense qu'on redira la même chose d'ailleurs pour le Budget Primitif dans un mois. Cela Madame est tout à fait désolant.

Je vous remercie.

M. Le Maire : M. SALONE !

M. SALONE : En passant le dernier, beaucoup de choses ont été dites. Le Rapport d'Orientations Budgétaires est quand même un exercice obligatoire. C'est celui qui va donner la feuille de route pour l'année prochaine. C'est souvent aussi un exercice très important et très technique qui nous donne un état sur la vision qu'on a sur la ville.

Je tiens à féliciter quand même les services financiers qui ont fait un très joli document, très très fourni. Bravo à eux !

J'ai relevé deux, trois points qui ont déjà été dits pour certains. La masse salariale qui va être d'un peu moins de 43 millions en 2022 alors qu'en 2013, elle était de 38 millions. Il y a une augmentation normale du coût, mais il y a des fonctionnaires en moins. Ça pose donc une question. C'est vrai que cela a été dit.

Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de renouvellement au niveau des aides et des exonérations par rapport au COVID parce que, moi, je pense, et d'ailleurs ce soir le Président doit faire une intervention, que ce n'est pas du tout terminé, même loin de là. L'exonération pour les forains ou autres, ç'était quand même quelque chose de bien apprécié.

Vous avez aussi renforcé de 30 agents supplémentaires la Police Municipale, je trouve cela très bien. Quand on met des caméras, il faut aussi beaucoup d'effectifs de police pour être le plus réactif possible. Et ça c'est un vaste débat qui se fera peut-être plus tard.

Du coup, avec les départs à la retraite, on ne sait pas quel sera réellement l'effectif de la Police Municipale parce que, dans le document, je ne l'ai pas trouvé. Après ce renforcement est la suite logique peut-être d'évènements qui se sont passés dans les quartiers, ou c'est peut-être aussi pour combler le manque de services publics dans certains autres quartiers. Si c'est le cas, il faut aussi renforcer les effectifs de la prévention et autres services qui œuvrent pour la tranquillité de la ville et le bien-vivre ensemble.

Enfin, après presque 8 ans de gestion de la ville, vous avez employé le terme « prudence », « trop prudent », « mettre le pied trop fortement sur le frein à main », ça peut être considéré après comme un manque d'ambition. Alors là, je suis mitigé, je suis pour, contrairement à ce qu'a dit Mme MELIN, pour moi il y a de la dette positive quand on

.../...

construit des écoles, des structures pour la ville, ça a un coût, il y a des emprunts et pour moi c'est positif et des projets comme ceux-là manquent cruellement sur Aubagne. Après, à part la gestion basique de la commune, ce qui est normal, mais à part cela il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent, alors je me suis dit, comme vous savez qu'il y a mon petit dada au niveau des budgets, peut-être qu'ils sont un peu timides mais ils vont peut-être s'attaquer aux reports des restes à réaliser, peut-être cela va permettre de diminuer mais ça on le verra dans le budget prochain qui était quand même de 9 millions sur cette année.

Par contre, là où je suis un peu déçu comme mon collègue, Denis GRANDJEAN, il y a un grand projet qui va se faire sur la ville, c'est un projet de l'A.R.S. et ce n'est pas donné à tout le monde d'autoriser la construction d'un hôpital et rien ne se dit, on dirait que c'est quelque chose qui se fait ou en secret ou en catimini et c'est bien dommage. Les habitants ont besoin de savoir. Tout le monde en parle dans la ville. C'est quand même hallucinant que, sur un débat comme ça, il n'y ait pas une petite ligne ou quelque chose, ou une information.

Voilà M. Le Maire mes quelques réflexions.

M. Le Maire : Merci. Aucune autre intervention ? On va donc commencer par laisser répondre Mme MENET sur certains points !

Mme MENET : Je vais revenir sur certains points.

M. GRANDJEAN nous dit qu'on n'augmente pas assez nos recettes, c'est assez curieux, je le note parce qu'on est en pleine préparation budgétaire, on va voir, on a encore quelques jours pour réajuster. Trêve de plaisanterie, je vous ai dit quand même que nous étions prudents mais, bien entendu, si d'aventure, nous avons des recettes supplémentaires, nous les accueillerons avec plaisir et, bien sûr, nous les inscrirons dans nos documents budgétaires avec une grande joie. Nous serons donc très attentifs à vérifier si la D.G.F. augmente et si d'autres recettes qui sont allouées augmentent aussi bien entendu, encore une fois, ce sera avec plaisir. Vous nous parlez du 012, peut-être en parlera-t-on après, simplement sur le point d'indice, on en a parlé lors de la commission, comme vous l'avez dit, ce n'est pas nous qui décidons. Ça sera soit un cadeau électoral que fera notre président en vue éventuellement de sa réélection, soit ça ne se fera pas. Dans les deux cas, ce n'est pas nous qui décidons mais si ça devait se faire, bien sûr que notre budget serait lourdement entaché d'une dépense supplémentaire. Nous l'assumerons comme nous avons bien entendu assumé jusqu'à présent toutes les dépenses et notamment les dépenses en ressources humaines et toutes les augmentations qui ont eu lieu au cours de toutes ces années, liées au statut et liées à la législation du paiement des fonctionnaires. Quoiqu'il se passe, nous l'assumerons financièrement bien entendu.

Je veux revenir sur les investissements. Ma collègue, aussi, vous a parlé du rapport du Développement Durable, les investissements durables que nous faisons, c'est le C.R.E.M., c'est tout ce que nous investissons aussi au niveau des bâtiments, de l'isolation, des travaux que nous faisons dans le chauffage, les travaux liés aussi à l'électricité, à l'économie d'énergie, au changement des ampoules et de toute la consommation que l'on va avoir. Il me semble donc que c'est quand même assez conséquent et assez important financièrement dans notre budget. C'est quand même quelque chose qui est pris à bras le corps et ça depuis 2014. Nous n'avons pas attendu aussi la mode écologique pour nous y mettre, mais nous avons bien entrepris tous ces chantiers depuis que nous sommes arrivés.

M. LATZ, vous me parlez de l'augmentation de l'assiette. Si de nouvelles familles

.../...

viennent sur Aubagne et s'y s'installent, bien entendu il y a de la fiscalité là-dessus et on ne peut que s'en réjouir à double titre, l'installation de nouveaux arrivants et aussi une augmentation de nos recettes fiscales. On n'est pas quand même pas démagogiques, on ne va pas refuser des recettes fiscales pour des personnes qui s'installent sur notre territoire. Mais, quand même, j'ai eu déjà l'occasion de le dire précédemment mais je le redis encore une fois et je le redirais peut-être certainement encore, ce que nous avons quand même cassé comme habitude depuis que nous sommes là, depuis 2014, c'était qu'auparavant il y avait une augmentation systématique des bases et une augmentation systématique des taux toutes les années. Nous avons depuis 2014 arrêté cette cascade qui était vraiment, justement, pour les contribuables quelque chose d'insupportable et qui faisait augmenter chaque année justement les montants d'imposition. Nous n'avons donc pas augmenté les taux. Les bases sont augmentées parce que c'est la loi naturelle des choses. Ça, si ça nous rapporte des recettes supplémentaires, encore une fois, elles sont les bienvenues.

Le Budget du C.C.A.S. aussi, nous en avons parlé lors de la commission. En effet, nous avons l'année dernière donné 100.000 euros de plus sur le budget du C.C.A.S. Cela était lié aux opérations spécifiques liées à la pandémie et aux aides extraordinaires, peut-on dire, qui devaient être faites aux personnes en difficulté. Nous ne l'avons pas reconduit cette année parce qu'on espère que nous ne sommes plus, malgré que la crise sanitaire soit toujours là, dans des situations d'urgence, mais, comme je vous l'ai annoncé, s'il fallait éventuellement redonner ce montant là ou un autre, ou plus, ou moins, on verra en fonction de ce qui se passe, bien entendu, la Ville d'Aubagne serait là pour abonder le budget du C.C.A.S.

Mme MELIN, vous parlez de copié/collé, oui certainement qu'il y a du copié/collé dans nos objectifs, je l'assume, et depuis 2014, si vous reprenez tous les budgets, les objectifs sont les mêmes. Ça s'appelle de la constance, ce n'est pas du copié/collé. Vous me parlez aussi du déni de réalité. Il me semble quand même que je suis assez claire dans les chiffres que je vous présente. Que je refuse de parler de la dette, mais pour autant vous trouvez les chiffres dans les documents. Je pense que, même si je n'en parle pas, j'écris tout ce que nous faisons et vous avez exactement les chiffres dans tout ce qui est mis à votre disposition. Le montant de la prise en charge par l'Etat, vous l'avez dit, le montant de 140 millions d'euros, c'est la dette, il y a encore un delta qui est pris en charge par l'Etat, qui doit nous être remboursé au fur et à mesure chaque année, ce qui fait que notre dette réelle est bien moins importante que ça. Je ne vois pas où est le déni de réalité, c'est tout à fait clair, et encore une fois, depuis 2014, je parle de la dette et du boulet que cela représente. Je suis ravie que vous partagiez avec moi cette impression et cette notion.

Ensuite, vous m'avez parlé de ratios aussi. Alors là, actuellement, je ne sais pas où vous les avez pris parce qu'on ne les a pas. Nous aurons les ratios dans le prochain budget au mois de décembre. Vous aurez les ratios réactualisés et là on pourra en fait bien comparer où on en est de la masse salariale par rapport au budget de fonctionnement, mais par rapport aussi aux villes de même strate et, de même, pour l'endettement par habitant, on pourra aussi comparer où on en est à ce moment-là, mais seulement lorsqu'on aura le budget du mois de décembre.

Tout ce qui n'est pas maîtrisé ? On ne maîtrise pas la fiscalité mais on ne doit pas demander de subventions. Je n'ai pas bien compris non plus là votre raisonnement puisque les subventions sont payées par les contribuables. Je ne comprends pas votre raisonnement. Je ne voudrais pas m'embarquer dans une explication qui n'est pas issue de mon propre raisonnement.

En conclusion, vous revenez sur votre cheval de bataille, vous avez ça depuis 2014, la tutelle, la tutelle, la tutelle, c'est vraiment quelque chose que, visiblement, on a loupé et que vous n'arrivez pas à accepter, qu'on ait loupé de passer de sous tutelle. Je ne sais pas si, à Salon, l'augmentation de 7,4 % des impôts a satisfait tous les Salonais, peut-être ça leur a fait plaisir mais je ne sais pas si ça aurait fait plaisir aux Aubagnais qu'on se mette dans la même situation. Après, vous me parlez de 21 % d'augmentation à la Ville d'Aubagne mais je ne sais pas où vous avez pris ce chiffre. Mais, quoiqu'il en soit, je reviens sur la tutelle. Non, non, non, nous n'avons pas voulu être sous tutelle en 2014 et nous ne le voulons toujours pas. Nous avons été élus pour gérer cette ville, pour prendre des décisions, pour faire des choix, pour faire des actions et, en aucun cas, nous avons voulu être sous la tutelle de la Préfecture et des services de l'Etat. Nous continuons donc avec nos choix, avec notre ambition, avec nos moyens qui sont ceux qu'ils sont, mais, croyez-moi qu'on se casse la tête dans tous les services et là, on est en pleine préparation budgétaire, tous les services de la commune se cassent la tête pour justement entrer dans le budget que l'on doit faire, que toutes les dépenses soient comprises, qu'on puisse réaliser tous nos projets, qu'on puisse répondre à toutes les demandes aussi bien aux services de la population que dans tous les services de la commune. Tout le monde se casse la tête pour rentrer dans ce budget, pour faire ce budget et, croyez-moi, même si c'est difficile, beaucoup y prennent plaisir. C'est pour cela que la tutelle, non Madame, on ne l'aura jamais.

M. Le Maire : Merci. M. ROUSSET, vous souhaitiez intervenir ?

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire pour répondre à la fois à M. LATZ et Mme MELIN sur la partie qui concerne les ressources humaines.

D'abord, je voudrais dire en préambule que, derrière ces chiffres-là, il y a des hommes et des femmes. On ne parle pas de cette ligne de dépenses comme on pourrait parler d'autres lignes, qu'on pourrait par un coup de baguette magique, à la hache comme certains le préconisent, supprimer un certain nombre d'emplois. Je voulais le dire clairement avant de vous répondre.

Après, vous vous êtes répondu mutuellement. M. LATZ s'inquiète parce qu'il dit : vous maintenez, vous gardez la masse salariale au même niveau, ça veut donc dire que, quelque part, demain, les services publics à destination de la population seront de moindre qualité parce que, si vous conservez la masse salariale au même niveau, ça veut dire que vous aurez moins de personnel. Et Mme MELIN dit qu'on n'a pas fait assez, qu'il faudrait qu'on ait baissé plus que cela ne l'a été parce que vous reconnaissez quand même que l'effectif a baissé, il faudrait baisser en plus. En plus, si on écoute votre chef de file, Mme MELIN, il faudrait augmenter tous les salaires, je ne sais pas comment vous feriez concernant la masse salariale. Une précision aussi M. LATZ, bien sûr que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas augmenté depuis de nombreuses années, mais il y a eu d'autres facteurs qui ont fait que la masse salariale a augmenté.

Je pense que c'est un bon compromis entre le maintien d'un service public de qualité ou même de nouvelles fonctions ou de nouveaux services, il ne faut pas oublier que, dans les deux mandats, depuis 2014, on a créé par exemple une Force Rapide d'Action Propreté pour pouvoir répondre plus précisément à des demandes de réactivité concernant la propreté. On va ouvrir et on en reparlera dans une délibération qui va suivre, on a ouvert l'Agence Postale Communale, c'est un service supplémentaire qui se substitue, un service que l'Etat ne voulait plus assurer. Le montant annoncé de la masse salariale est un bon

compromis, c'est-à-dire la maintenir au même niveau que cette année, toute chose étant égale par ailleurs, mais là Mme MENET vous a dit qu'effectivement, si le paysage social ou politique devait fortement changer, nous introduirons les répercussions nécessaires sur la masse salariale.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Je vais essayer de répondre à la fois à Merlin l'Enchanteur, la Fée Clochette et Pinocchio. C'est assez compliqué parce que ce que l'on entend est en dépit du bon sens parfois. Je suis comme M. ROUSSET, je me suis fait exactement la même remarque que vous, M. ROUSSET : tiens, ce n'est pas la peine de répondre à M. GRANDJEAN, M. LATZ l'a fait. M. LATZ a parfaitement expliqué qu'il y avait d'un côté les recettes, qu'il y avait d'un côté les dépenses, qu'on n'augmentait pas les recettes, qu'on maintenait les dépenses, et puis il nous explique que les recettes augmentent parce qu'il y a plus de personnes, que l'indice est là, il y a plus de recettes qui sont là. Mais M. LATZ, quand vous avez des recettes, vous l'avez expliqué à M. GRANDJEAN, je discute avec vous et on est d'accord sur ce sujet-là, quand vous avez plus de recettes, vous avez quelque part plus d'écoles, plus d'enfants dans les écoles, vous avez plus de dépenses qui sont à faire. Vous voyez qu'on n'a pas plus d'argent d'un coup. Puisque, quand vous avez plus de recettes parce que vous avez plus de taxe foncière, parce que vous avez fait plus d'habitations, parce que vous avez plus d'habitants, il y a aussi en contrepartie des dépenses qui se font. Tout ne se fait pas à isopérimètre tout le temps. Vous le comprenez bien ça et je sais que vous l'avez parfaitement compris.

Ce que j'aurais tendance à dire pour vous répondre parce que, encore une fois, vous avez expliqué tout cela à M. GRANDJEAN, c'est que quand vous nous parlez d'un projet qui ne se fait pas, qui n'avance pas, je pense que vous êtes dans le monde de l'entreprise, vous savez donc ce que sont les projets. Vous savez que les projets ne sont pas en 24 heures. Vous savez que les projets se font par des études, ensuite se font par des études complémentaires, ensuite se font par des appels d'offres, ensuite, quand ils se font par des appels d'offres, il faut choisir, il faut retenir, et quand vous avez choisi des maîtres d'ouvrage, c'est eux qui vont lancer toutes les procédures qui permettent d'avancer. Ça, vous le savez. Vous savez donc très bien qu'un projet ne se fait pas en 24 heures et vous savez très bien qu'il faut plusieurs années pour le faire. Alors, là, en plus, on a été retardé par le COVID, là je parle bien sûr de ce qui se passe aux Passons, du Pôle Educatif des Passons, mais tout le monde sait ça. Vous avez autour de vous certainement des gens compétents qui sont capables de vous expliquer tout cela. Celui qui pense qu'on fait une école comme les Passons, vous avez dit 15 millions d'euros, ça pourrait être entre 12 et 15 millions d'euros, ça ne se fait pas en 1 jour. Le projet lui-même ne se fait pas en 1 jour. Il n'y a qu'à regarder les études sur le Val'Tram, le temps qu'elles prennent. Il y a d'autres problèmes de financement par ailleurs mais on comprend bien que tous les projets ne se font pas à la vitesse que vous voulez. Et, quelque part, je trouve que vous valez mieux que ça, c'est un peu désobligeant de votre part d'appuyer ce type de raisonnement alors que, quelque part, vous savez très bien que ce type de projet se fait dans le temps et prend du temps pour se réaliser.

Vous dites : pas de subvention nouvelle pour la culture alors que Mme MENET vous a dit très clairement : nous ne bougerons pas d'un iota, c'est ça un Débat d'Orientations Budgétaires, les subventions. Vous savez donc très bien que les subventions ne devront pas bouger ; ça veut dire qu'elles seront peut-être redistribuées de manière différente au sein des associations mais qu'il n'y a aucune volonté de la collectivité à bouger ce type de subventions.

Vous êtes venu sur la notion de délégation de service public, notamment par

.../...

rapport à la restauration. Oui, vous avez raison, nous allons lancer une nouvelle D.S.P. l'an prochain et nous allons continuer à travailler dans ce cadre de D.S.P. parce que nous avons identifié dès 2015 que c'était une bonne solution, que cela apportait à la fois une qualité, ça apportait également des économies à la commune. Nous assumons complètement ce choix de D.S.P. dans la restauration et nous allons bien sûr travailler sur ce sujet-là en intégrant largement tout ce qui touche la loi EGalim, même si vous savez pertinemment qu'au niveau de la commune, nous sommes en avance par rapport à cette loi et que nous avons pris de l'avance il y a quelques années.

Je vais répondre également à Mme MELIN sur quelques dossiers, Mme MENET l'a fait pour partie. Vous dites que nous ne maîtrisons pas la fiscalité, le personnel, les subventions. Dans l'explication qui a été donnée par Mme MENET, c'est tout l'inverse. Fiscalité, on maîtrise complètement puisque, quelque part, nous n'augmentons pas les taux d'impôts locaux, nous avons une volonté de maîtriser même si je partage, comme vous, que les taux sont très hauts, quelque part nous n'avons pas de choix et vous le savez, je vais y revenir tout à l'heure, quand vous me parlez de Salon, que je connais bien, je vais vous en dire quelques mots, que nous n'avons pas cette marge de manœuvre ou cette capacité d'autres communes à pouvoir effectivement travailler différemment et baisser la fiscalité comme on souhaite le faire en fin de mandat, c'est ce que nous avons annoncé, et qu'on ne peut pas faire aujourd'hui. Sur le personnel, là, encore une fois, vous dites que nous ne maîtrisons pas le personnel. M. ROUSSET vous a répondu. On maîtrise complètement le personnel puisqu'on donne l'objectif de ne pas augmenter. Alors, ça veut dire bien sûr qu'il y aura des départs qui ne seront pas tous remplacés mais nous l'assumons complètement. Est-ce que, pour autant, cela veut dire que nous dégradons le service public ? Non, M. ROUSSET vous a donné l'exemple de la Maison France Services ou d'autres. Il va y avoir aussi dans l'année 2022 les 1.607 heures qui seront appliquées ; ce qui n'était pas forcément le cas avant. Et nous avons donc bien sûr des marges de potentialité de ce côté-là, nous maîtrisons complètement le personnel. Et les subventions, encore une fois, pardon de le dire, nous aimerions qu'elles soient plus importantes, Mme MELIN, mais elles sont maîtrisées puisque Mme MENET vous a dit que nous serions dans le même chiffre de subvention globale que ce que nous sommes cette année.

Salon, je dirais un mot sur l'hôpital après. Salon, la commune de Salon de la taille d'Aubagne bien évidemment, 47 ou 48.000 habitants, quand son maire est arrivé, il y avait Mme MELIN 20 millions d'euros de dette, 8 fois plus à Aubagne, 160 millions d'euros de dette. Comment peut-on faire croire, comment peut-on penser qu'on gère des villes de même taille quand, d'un côté, vous avez 20 millions d'euros de dette et que, de l'autre côté, vous en avez 160 ? Comment peut-on imaginer que, d'un côté, le maire de Salon a peut-être 1 million d'euros de remboursement et éventuellement 1 million d'euros d'intérêt quand, nous, nous en avons 9 ? Je fais un ratio de 1 à 8. Nous avons 9 millions d'euros. Donnez-nous Mme MELIN 8 millions d'euros de plus que ce que nous avons en proportion par rapport à Salon, vous allez voir ce que nous allons faire. Nous allons faire des investissements mais on n'est pas du tout dans les mêmes situations. On ne peut pas dire, comme vous le dites, pardon, on ne peut pas dire que nous sommes de la même taille que Salon, on devrait donc avoir les mêmes résultats. Non, nous le savons. Et nous savons, tous, ici, parce que nous l'avons dit que c'est en 2028 que, toute chose étant égale par ailleurs, Mme MENET a dit en début de présentation que nous allons essayer de voir comment, sur un certain nombre de contrats, d'emprunts, nous pouvons les renégocier mais on ne peut pas renégocier à n'importe quel prix non plus. On va regarder comment gagner un peu en fonctionnement, en liquidité, pour peut-être, mais on ne le fera pas sur tous les contrats, il y a des contrats qui sont malheureusement signés par nos

.../...

prédécesseurs et qui nous lient poings et pieds avec les banques, on ne peut pas négocier tout au prétexte de le faire. Et comme Mme MENET l'a dit très justement, oui c'est compliqué, oui c'est difficile, oui j'aimerais être maire et puis nous aimerions être des élus de la majorité qui pourraient se dire : « Tiens, on a 1 million d'euros en trop, à qui le donne-t-on ? A quelle association ? Tiens, on a 2 millions d'euros en trop. M. AGOSTINI, on fait le gymnase avec 2 millions d'euros ? Tiens, on a 2 ou 3 millions d'euros, M. AMY, vous n'avez pas un acteur, vous n'avez pas un groupe musical qui voudrait venir sur Aubagne pour 200/300.000 euros ? On serait prêt à l'accepter ! Vous ne l'avez pas M. AMY sous la main ? ». Et je pourrais continuer comme ça tous les exemples. Oui, c'est difficile, oui c'est difficile pour la Ville d'Aubagne. On aimerait être des élus comme certains élus que je connais dans certaines communes qui sont en train de se dire : où est-ce qu'on met l'argent ? On réunit le Conseil Municipal pour savoir où on met l'argent. Nous, on n'est pas dans cette dimension-là. Tout le monde le sait.

Aubagne a 12,7 millions d'euros d'attribution de compensation par la Métropole là où Salon en a plus de 20, là où Istres, de même taille, en a 60, là où Martigues en a 95. 95 millions d'euros d'attribution de compensation sur la Ville de Martigues ! C'est évident que le maire de Martigues, quand il fait ses choix budgétaires et quand il lance de l'argent auprès des associations, il ne lance pas comme nous, il lance 2 fois, 10 fois comme nous. On n'est pas dans cette situation. Vous le regrettez, je le regrette. On n'est pas dans cette situation. Et Mme MELIN, je crois que ce n'est pas honnête, permettez-moi de vous le dire, de votre part, que de nous expliquer qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Je rejoins Mme MENET, l'histoire de la tutelle. Oui, on essaie bien sûr d'éviter la tutelle parce que, quand on passe en tutelle, vous le savez, et vous dites d'un côté qu'on est sur les taux les plus importants de la taxe foncière et, d'un autre côté, vous dites qu'on va passer sous tutelle. Quand on passe sous tutelle, que fait le Préfet ? Il supprime les subventions aux associations et il augmente les taux. D'un côté, vous dites que les taux sont trop hauts et, de l'autre côté, vous dites qu'il faudrait passer sous tutelle et les taux augmenteraient.

Je crois que c'est peut-être M. SALONE qui a le mieux résumé la situation. Il trouve que c'est un peu timide. Oui, M. SALONE, nos budgets d'investissement sont un peu timides mais on fait comme on peut et on essaie de le faire du mieux possible. Oui, on a conscience des difficultés de la Ville d'Aubagne. Oui, on a conscience qu'en termes d'investissement, on aimerait faire mieux, on a conscience de tout cela et on partage tout cela. Mais on le partage dans la difficulté, Mme MENET a dit « dans le plaisir », oui le plaisir d'essayer d'accompagner au mieux les Aubagnaises et les Aubagnais.

Finalement, ce que je retiens des différentes interventions, c'est que certaines voudraient qu'on arrête d'investir, qu'on arrête de donner des subventions, moi je ne suis pas d'accord avec ça, d'autres nous disent qu'on n'en donne pas assez, peut-être finalement que, compte tenu des contraintes de la Ville d'Aubagne, bien sûr, il y a toujours un contexte, on n'est jamais ex nihilo et on n'est jamais en train d'évoquer un sujet si on n'a pas les données et les contenus. Nous avons les données, nous avons les contenus, nous savons que c'est difficile, nous avons beaucoup d'emprunts et, quelque part, nous faisons au mieux pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Pardon de vous le dire, nous avons annoncé lors du premier mandat que nous réaliserions beaucoup de choses, on a été à 90, 95 %, pour ceux qui l'auraient oublié ou ceux qui le souhaitent, on a un petit document qu'on avait fait l'avant dernière année du mandat qui montrait qu'on avait fait 90 % de nos réalisations. Eh bien, je vous file mon billet que, ce mandat, nous ferons aussi la même chose avec, M. LATZ, le temps qu'il faut pour réaliser l'école ou le Pôle Educatif des Passons, ou pour réaliser les autres

projets de la ville.

Voilà ce que je voulais vous dire. Remercier bien sûr Mme MENET pour le travail qu'elle conduit avec les équipes des finances qui sont derrière moi, la Direction Générale des Services également, les services techniques et les ressources humaines.

Merci à tous de vous engager dans ce projet de la Ville d'Aubagne qui n'est pas un projet facile mais, en tout cas, c'est un projet qui mérite pour les Aubagnaises et les Aubagnais d'être porté et de le porter comme nous le faisons.

Merci à tous.

On vote donc sur le Rapport d'Orientations Budgétaires ; les votes ont déjà été énoncés par les groupes politiques.

Qui vote contre ? Qui vote ce Rapport ?

La délibération n° **06-091121** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mme GIOVANNANGELI, MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN (2), Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Merci Mme MENET, nous vous attendons dans un mois pour le budget qui, lui, ira un peu plus loin que les orientations budgétaires qui ont été présentées aujourd'hui, mais vous avez néanmoins sur le plan des finances trois ou quatre délibérations peut-être à nous rapporter. Je vous laisse la parole.

M. ROUSSET me rappelle que j'avais dit que je dirais un mot sur l'hôpital.

L'hôpital, qui en parle ? C'est vous, l'opposition, qui en parlez. Pourquoi ? Vous avez envie d'en parler certainement, vous avez envie d'être informé. Est-ce que vous avez vu une annonce qui est faite par l'Etat, par le Ministre de la Santé, par un Premier Ministre, par un Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ? Vous avez vu quelque chose ? Vous avez lu ? J'ai manqué quelque chose ? Non ! Rien n'a été annoncé.

Ce qui se passe, je l'ai déjà dit clairement, je vais le répéter si besoin était, c'est que l'hôpital actuel a besoin d'être réhabilité, qu'un projet, une étude a été faite par les services de l'hôpital qui arrivait aux alentours de 60 millions d'euros et que la directrice de l'hôpital a demandé à l'A.R.S., compte tenu du poids de ce projet de réhabilitation, s'il était possible, oui ou non, d'engager une réflexion sur un nouvel hôpital. Le Directeur Général de l'A.R.S. lui a répondu « oui Mme La Directrice de l'Hôpital, vous pouvez engager une réflexion ». Il y a une réflexion engagée. Expliquez-moi en quoi vous souhaitez que la population soit consultée aujourd'hui sur un projet qui n'est pas là. Le jour où nous aurons un Directeur Général de l'A.R.S., un Ministre de la Santé, un Premier Ministre, un Président qui dira : « écoutez, Ville d'Aubagne, vous pouvez aller un peu plus loin que cette étude d'opportunité, ça veut dire que, nous, Etat, nous vous suivons sur ce sujet-là », alors, croyez-moi, Mesdames et Messieurs, la population sera bien évidemment consultée. Il me semble complètement inutile de faire rêver les gens. Ça, si vous voulez faire rêver, à moins que vous ayez des visées un peu plus politiciennes que celles-là, mais en tout cas, en ce qui me concerne, je n'irai pas plus loin aujourd'hui. Nous attendons un signe de celles et ceux qui doivent ou qui peuvent nous donner un signe là-dessus, c'est-à-dire de l'Etat, encore une fois qu'il se situe au niveau du Directeur Général de l'A.R.S., etc., etc.

Je suis confiant sur le sujet. Au passage, l'hôpital de Salon est annoncé depuis 10 ans, M. LATZ, juste pour vous donner une échelle de temps, ça fait 10 ans que l'annonce de l'hôpital de Salon a été faite.

On va donc attendre, le travail a été fait, je félicite la direction de l'hôpital qui a bien travaillé sur le sujet, qui est en train de remettre ses conclusions au niveau de l'Agence Régionale de Santé. Ensuite, je suppose que le Directeur Général de l'A.R.S. fera son travail vis-à-vis de sa tutelle et du ministre, et du ministère, et, quand nous aurons un retour, Mesdames et Messieurs, je vous promets que nous discuterons de l'hôpital très calmement pour le bien-être de toutes les Aubagnaises et de tous les Aubagnais. Et je crois qu'il n'y aura même pas de discussion puisque nous sommes tous d'accord sur ce sujet-là. Mais si vous voulez faire de la politique politicienne, Mesdames et Messieurs les élus d'opposition, vous le faites sans moi.

Merci.

Mme MENET, vous pouvez peut-être reprendre sur les délibérations suivantes !

07-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Admission en non-valeur au titre de l'exercice 2021.

Le Trésorier Principal n'ayant pu recouvrer le paiement de créances correspondant à des titres de recettes émis par la Ville de 2010 à 2019, pour un montant total de 44.279,87 €, il convient d'admettre en non-valeur lesdites créances.

C'est une perte bien sûr pour nous. Ce sont des recettes qui ne seront pas recouvrées.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

La délibération n° **07-091121** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

08-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention sur le remboursement des repas achetés par le S.D.I.S. 13.

Dans le cadre de la Délégation du Service Public pour la gestion de la restauration scolaire, la présente délibération a pour objet d'approuver une convention avec le S.D.I.S. 13 pour la prestation de repas à destination du Centre de Secours d'Aubagne.

Avec cette convention, nous devons régulariser des repas sur certaines périodes dont vous avez le détail dans le détail.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention sur le remboursement des repas achetés par le C.T.4.

Dans le même cadre, par cette délibération, il est proposé d'approuver une convention de restauration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour définir les modalités de la prestation de repas à destination du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dit le C.T.4, avec la régularisation du tarif de certains repas.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Déroptions dominicales Année 2022 : Avis du Conseil Municipal.

Avec la promulgation de la loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, la loi dite Loi Macron, de nouvelles mesures concernant l'assouplissement du travail le dimanche et la nuit ont été introduites.

Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne a consulté le 6 Juillet 2021 les enseignes concernées pour convenir des dimanches retenus.

A l'issue de cette consultation et afin d'harmoniser les pratiques sur son territoire, 12 dimanches ont été fixés pour les commerces de détail et 5 dimanches pour le commerce automobile.

Ainsi, cette délibération propose de fixer le nombre de dimanches retenus en distinguant le commerce de détail de la branche automobile.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-091121** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF (2), MM. SALONE, CHERIET, LATZ (2) et PERRIN-TOININ. Vote contre de M. GRANDJEAN (2).

11-091121 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Indemnisation de trois agents municipaux victimes de menaces et de violences volontaires dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Trois agents de la Ville d'Aubagne victimes de menaces et de violences volontaires dans le cadre de leurs fonctions ont souhaité bénéficier de la protection fonctionnelle due par l'Administration.

Les auteurs de ces infractions ont été respectivement condamnés à leur verser la somme de 400 € au titre de la réparation de leurs préjudices.

Cependant, ces derniers étant déclarés insolvables par l'huissier en charge du recouvrement, il revient à la Commune de prendre en charge le paiement des sommes couvrant la réparation du préjudice subi.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'indemnisation des trois agents par la Ville d'Aubagne dont les sommes sont inscrites au budget.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : Tout simplement M. Le Maire pour apporter notre soutien aux agents qui ont été agressés dans l'exercice de leurs fonctions. Dans une société apaisée, de tel actes ne devraient pas exister. On votera pour.

M. Le Maire : Merci. Mme MELIN !

Mme MELIN : Faire la même remarque que M. SALONE. Il est évident que des agents, dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont pas du tout à être menacés d'une manière ou d'une autre.

Je voudrais savoir s'il est prévu une délibération à propos du conducteur de bus qui a menacé de mort deux personnalités politiques françaises ? Il y a quand même un conducteur de bus aubagnais qui a menacé de mort deux personnalités politiques, que je sache. Il a été condamné.

M. Le Maire : Oui, mais quel rapport avec la commune ?

Mme MELIN : Simplement à titre de solidarité, pensez que ce n'est pas à sens unique. Après évidemment, les agents directs de la commune sont eux à soutenir, on est bien d'accord. Il est aussi possible, je ne connais pas tout à fait, honnêtement, je ne connais pas le statut exact des conducteurs de bus de la Ville d'Aubagne, je ne vais donc pas beaucoup plus loin mais je pense...

M. Le Maire : Ils sont métropolitains.

Mme MELIN : Ils sont métropolitains ! D'accord. Mais il aurait été bien qu'il y ait un soutien aussi de la commune dans un autre sens, mais enfin, tout à fait d'accord.

M. Le Maire : Ok, je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-091121 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Labellisation France Services.

On a déjà parlé de cette délibération dans le débat.

Vous le savez, afin de favoriser l'inclusion numérique et d'accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches administratives, la Ville d'Aubagne a choisi de recourir au dispositif « France Services » pour étendre son offre de services publics de qualité.

A ce titre, la Ville s'est vue attribuer il y a très peu de temps, le 1^{er} Octobre, le label « France Services ».

Cette délibération propose ainsi d'autoriser la signature de la Convention départementale « France Services » et de tous les documents afférents.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des remarques, prises de parole ? M. SALONE, vous avez la parole !

M. SALONE : La Ville s'est portée candidate pour le label France Services.

C'est un label qui regroupe plusieurs pans du service public dans un seul endroit. Je me suis dit au départ « pourquoi pas », mais malgré tout la plupart des services sont à quelques pas, ça me semblait déjà un peu bizarre, mais pourquoi pas regrouper des services. Mais en lisant la délibération, je me suis dit que cela ressemblait fortement à une délégation de service public pour du service public. Vous connaissez mon attachement au service public et mon esprit mal tourné me fait penser des fois à un cheval de Troie créé par le gouvernement Macron. Car si une structure labellisée peut intervenir sur les prérogatives de la fonction publique, à quoi bon avoir des fonctionnaires. Mais, ça aussi, c'est mon mauvais esprit qui me joue des tours. Donc c'est à surveiller de près.

Après la lecture du bouquet France Services qui intervient sur l'emploi, la formation, la justice, la prévention, la santé, l'aide aux budgets, l'état civil, le logement, etc., je me dis : est-ce que c'est bien de la Poste que l'on parle ?

Le quartier était dans une telle déshérence, un distributeur de billets qui fonctionne de nouveau, ce n'est pas mal, une Poste multifonction, ce n'est pas mal aussi pour les habitants du quartier, faisons confiance et donc acte.

M. Le Maire : OK. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-091121** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF (2), MM. SALONE, CHERIET, LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

13-091121 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -

Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, des sports et de la restauration scolaire pour l'année 2022.

La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants, dispose d'une offre variée pour laquelle une politique tarifaire différenciée attractive est appliquée concernant l'éducation, l'enfance, les sports et la restauration scolaire.

Ainsi, il convient d'actualiser ces tarifs, applicables au 1^{er} Janvier 2022, selon l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation, en corrélation avec les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette délibération fixe les conditions par lesquelles les familles auront à s'acquitter de leurs droits et participations à l'activité de leurs enfants en fonction des quotients familiaux, à l'exception des modes de garde en multi accueils collectifs, pour lesquels la tarification est définie dans le Règlement Intérieur délibéré au Conseil Municipal du 28 Juin 2021.

Cette délibération propose d'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour 2022.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-091121 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de tarifs de restauration adultes extérieurs.

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la Ville d'Aubagne fournit des repas à différentes catégories de convives, dont des adultes pour lesquels une tarification spécifique est établie.

Cette tarification est révisée annuellement selon l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation et du coût horaire du travail.

Cette révision, proposée par SOGERES, est validée par les services financiers de la Ville d'Aubagne.

Ainsi, le tarif des repas pour les convives adultes est proposé à 6,068 € pour les restaurants municipaux. Le repas est facturé 2 € aux agents municipaux, 3,30 € aux étudiants et 1 € aux étudiants boursiers, enfin 5,225 € le repas livré sur site conventionné.

Cette délibération propose d'approuver l'actualisation de ces tarifs pour l'année scolaire 2021/2022.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

15-091121 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation des tarifs journaliers pour l'utilisation du Centre de
Vacances de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et groupes
extérieurs.

Le centre de vacances Saint-Vincent-Les Forts de la Ville d'Aubagne accueille des groupes extérieurs d'adultes ou d'enfants tout au long de l'année, dans un cadre propice à la découverte de la montagne.

Les tarifs appliqués par la Commune couvrent uniquement les frais de repas et d'hébergement, le reste étant à la charge de l'organisateur du séjour.

Ainsi, il convient d'actualiser ces tarifs, applicables au 1^{er} Janvier 2022, selon l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation.

Cette délibération propose d'approuver les tarifs 2022.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16-091121 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984, il convient de définir les missions ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération de certaines catégories d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires de la Ville d'Aubagne, et susceptibles d'être occupés par des agents contractuels.

Cette délibération définit les emplois de Directeur de la Médiathèque, d'Adjoint au Responsable Budget, d'Opérateur de Vidéoprotection, d'Agent d'Entretien et d'Agent Propreté.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **16-091121** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF (2), MM. SALONE, CHERIET, LATZ (2), PERRIN-TOININ, Mmes MELIN et BOUGEAREL.

17-091121 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des Administrateurs territoriaux.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le nouveau R.I.F.S.E.E.P. est instauré au sein de la Ville d'Aubagne et a donné lieu à des votes de délibération.

Les montants plafonds de l'Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise, c'est-à-dire l'I.F.S.E., définis dans la délibération en date du 23 Mars 2021, ont été fixés par référence à la Fonction Publique de l'Etat.

Dès lors, la collectivité propose de mettre à jour les montants plafonds de l'I.F.S.E. et du C.I.A. du cadre d'emplois des Administrateurs territoriaux.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **17-091121** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF (2), MM. SALONE, CHERIET, LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

18-091121 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Ouverture des opérations annuelles de recensement de la population pour l'année 2022 et rémunération des agents recenseurs.

C'est une délibération qui clôture chaque année le Conseil Municipal du mois de novembre puisque c'est la délibération qui organise le recensement de la population au titre de l'année suivante, c'est-à-dire de l'année 2022.

Celui-ci est à effectuer entre le jeudi 20 janvier et le samedi 26 février 2022.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **18-091121** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

19-091121 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : Il y a une question orale qui a été posée par un groupe, le groupe de M. LATZ.

Je rappelle à cette assemblée qu'une question orale nous a été transmise vendredi soir à 20 heures 44 par le Groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE ».

Conformément à l'Article 17 de notre Règlement Intérieur, basé sur l'Article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

« Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Cette procédure s'effectue après l'examen de l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance.

En séance, le Conseiller Municipal qui a transmis la question dans les délais prévus ci-dessous rappelle la question posée ».

Je vais donc donner la parole, même si ce n'est pas lui qui l'a posée, c'est Mme FARDOUX qui l'a fait, à M. LATZ qui va nous la rapporter ce soir.

M. LATZ : C'est Mme MAUTREF qui l'a posée !

M. Le Maire : Alors c'est Mme MAUTREF, vous avez la parole !

M. MEZERGUES-MAUTREF : Merci.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Le magazine municipal du mois de novembre nous apprend que le Festival du Livre et de la parole de l'enfant « Grains de Sel » aura bien lieu sous une forme « adaptée, inédite ».

C'est pousser bien loin l'art de la litote que de qualifier ainsi une édition qui se limitera aux rencontres entre les auteurs et les classes, aubagnaises seulement, les écoles du reste du territoire en étant privées. Le salon du livre qui constituait l'essentiel du festival est bel est bien annulé. Tout comme les spectacles destinés au public au Comoedia.

L'article de l'A.J.J. sous-entend que la raison de cette quasi-annulation est d'ordre sanitaire.

Comment expliquer que tous les salons du livre français, depuis Montreuil, le plus grand, aux plus modestes, sur tout le territoire, y compris près de chez nous, à Fuveau ou à Toulon, soient, eux, maintenus dans leur forme habituelle, avec seulement quelques adaptations, les jauges par exemple ? Aurions-nous un COVID aubagnais plus dangereux que les autres ? Mais alors, que dire de l'organisation maintenue de manifestations d'envergure similaire depuis le début de l'année et dans les mois prochains ?

Non, la situation sanitaire a bon dos. Nous affirmons que c'est plutôt la situation des ressources humaines de la ville, et en particulier de la Médiathèque, qui est en cause dans l'annulation de « Grains de Sel ».

La coordinatrice « Grains de sel » est en congé de maladie et non remplacée depuis un an. La Médiathèque fonctionne actuellement avec le tiers de ses agents absents et non remplacés, ce qui entraîne par exemple la mise en autonomie de l'espace Musique et cinéma, les usagers étant laissés sans possibilité d'aide à la recherche de documents ni de conseils.

On comprend bien que, dans ces conditions dramatiques, l'équipe de la Médiathèque ait dû se concentrer sur ses missions premières et n'ait pas pu préparer l'édition 2021 de notre festival emblématique. Mais pourquoi mentir à la population en évoquant la situation sanitaire ? Vous avez fait le choix de ne pas procéder au remplacement des agents absents, assumez-le et dites la vérité à vos administrés !

Les parents d'élèves, autant peiné de la disparition du salon du livre qu'offusqués par la présentation mensongère de l'A.J.J., ont initié une pétition en ligne. Cette pétition est signée massivement, bien au-delà des parents d'élèves, et bien au-delà des adeptes de la littérature, jeunesse ou pas. Personne n'a oublié le départ du F.I.F.A. à Marseille, personne n'a été dupe des expositions artistiques qui doivent trouver refuge dans les communes environnantes faute de trouver ici l'accueil adéquat. La colère gronde au sein des habitants et habitantes de la ville qui aiment Aubagne qui vit, Aubagne qui partage, Aubagne qui réunit ses quartiers et ses habitants autour d'événements culturels fédérateurs.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, nous vous demandons ce soir d'organiser un espace de réflexion sur la culture à Aubagne, intégrant les différentes composantes : acteurs, public, agents, pour faire un état des lieux et une réorientation de la politique culturelle de notre ville.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci Mme MAUTREF, je vais donc maintenant vous répondre.

Madame, comme vous le savez, la Ville d'Aubagne depuis de nombreuses années donne rendez-vous en novembre pour son festival du livre et de la parole de l'enfant.

En 2020, suite au contexte sanitaire, le festival n'a pu avoir lieu dans sa forme habituelle. Il a été redimensionné afin de préserver l'essence même de la manifestation, à savoir des rencontres dématérialisées d'auteurs et d'illustrateurs dans les écoles.

La mise en place d'un chapiteau, lieu de rencontres entre les auteurs et la population, n'ayant pu quant à elle se tenir.

Qu'en est-il de l'édition de 2021 ?

Jusqu'au printemps, la situation sanitaire complexe a rendu difficile l'anticipation de la construction de l'évènement sereinement, parce que, mais tout le monde le sait bien sûr, la préparation d'une telle manifestation se fait plusieurs mois à l'avance.

En l'occurrence pour « Grains de Sel », l'organisation doit se mettre en route dès le mois de janvier.

En janvier, où en étions-nous ? Les lieux culturels étaient fermés depuis octobre 2020, et c'est seulement au mois de mai que les étapes du déconfinement ont été mises en place.

Donc non, le virus du COVID-19 n'est pas plus dangereux à Aubagne qu'ailleurs, mais oui, nous étions pendant la phase de préparation en pleine incertitude sanitaire.

D'un point de vue règlementaire maintenant : la préparation de l'évènement nécessite un appel d'offres pour toute la logistique avec une période de publicité, de traitement et d'engagement. L'appel d'offres se réalise au plus tard au mois de mai.

En ce qui concerne la mise en œuvre, le taux d'incidence dans notre Département a malheureusement toujours été l'un des plus élevés et des arrêtés préfectoraux spécifiques ainsi que des directives de l'Education Nationale se sont succédés. La particularité de « Grains de Sel » et droit de l'enfant est que cette manifestation vise en premier lieu la jeunesse pour laquelle le pass sanitaire est obligatoire dès 12 ans.

Je saisis l'occasion pour vous préciser que le taux de fréquentation de nos équipements en baisse montre que le pass sanitaire et le climat anxigène ont eu de réels impacts entre 2019 et 2021 : - 39 % en moins pour la Médiathèque, - 30 % pour le Théâtre, - 25 % pour le conservatoire.

En élus responsables, car en matière de santé publique il ne saurait en être autrement, nous avons donc fait un choix basé sur un principe de précaution pour garantir la sécurité sanitaire de nos enfants tout en gardant l'objectif essentiel de « Grains de Sel » : sensibiliser à la lecture, à la littérature jeunesse, et aux droits de l'enfant, avec 16 auteurs/illustrateurs qui se sont présentés dans les écoles qui ont eu la possibilité de participer à 4 levers de rideaux pour les scolaires au sein du théâtre Le Comoedia. 90 classes de notre collectivité ont répondu présent.

Pour rappel, en 2020, 13 auteurs seulement étaient prévus et ont réalisé la prestation en dématérialisé. 69 classes avaient seulement été concernées.

On est bien dans une situation complètement nouvelle et inédite.

Le Président de la République prend la parole ce soir, il a dû la prendre d'ailleurs à l'heure qu'il est, l'actualité montre qu'il y a une recrudescence du COVID, alors oui, nous assumons nos choix de précaution, et nous verrons pour 2022 si nous pouvons aller plus loin et comment.

Tous les événements culturels qui se sont déroulés depuis 2021, et qui sont de moindre envergure que « Grains de Sel », ont également été redimensionnés et adaptés aux normes sanitaires, et il en sera de même les prochains mois pour prendre en compte la réalité de la crise sanitaire qui n'est pas terminée.

Concernant l'effectif de la Médiathèque, un recrutement de directeur est en cours pour une prise de poste en début d'année 2022, et un contrat venant en renfort des équipes est également en cours pour une prise de poste également prévue, elle, au début de l'année prochaine.

Enfin, pour apporter quelques éléments sur la crainte de voir Aubagne sans culture, sans vie, sans partage.

Vous aimez Aubagne ? Nous aussi. Nous l'aimons passionnément.

La Culture à Aubagne, n'en déplaise à ceux qui aimeraient tant que ce soit l'inverse, se porte très bien.

Elle regorge d'actions, d'animations, expositions, concerts, théâtre, ateliers, manifestations de toutes sortes et dans différents endroits de la Ville. Oui nous sommes fiers de notre politique culturelle à Aubagne.

M. Philippe AMY nous en a déjà fait l'exposé plusieurs fois, et il peut le refaire à tout moment bien sûr, mais la politique municipale, c'est l'action et la mise en perspective, ce n'est pas faire du sur-place en s'enfermant dans des critiques que l'on pourrait qualifier, avec courtoisie puisque nous ne sommes pas animés par un esprit polémique, de quelque peu exagérées.

L'une de nos mises en perspective, justement, c'est la mise en place d'une véritable politique culturelle tournée vers l'enfance et la jeunesse appelée « l'Education Culturelle et Artistique ».

J'ai déjà évoqué cette politique et c'est même l'objet de mon édito dans l'A.J.J. du mois d'octobre, je suppose que vous l'avez lu, puisque vous avez lu effectivement le reste de l'A.J.J., mais j'en reparle bien volontiers aujourd'hui.

En clair, la politique concernant l'Education Artistique et Culturelle que nous souhaitons mettre en place à Aubagne a pour objectif de faire connaître à l'enfant, à chaque enfant, chaque année, 5 ou 6 expériences culturelles : une exposition, une pièce de théâtre, un concert, un spectacle de danse, un atelier de sculpture...

C'est la culture pour tous, mais pas simplement en la « consommant ». L'idée est que l'enfant prépare en amont l'expérience culturelle avec son enseignant avant de la vivre, de se poser ensuite pour partager son ressenti, s'enrichir de ses émotions et celles de ses

petits camarades, voir ce qu'il en retient et en quoi elle est importante dans son propre parcours de vie.

C'est un immense chantier que nous n'allons bien évidemment pas mettre en œuvre tout seuls. Nous allons travailler avec l'Education Nationale pour associer étroitement les enseignants, les acteurs du monde culturel et associatif.

Tout est à construire. Nous allons commencer par plusieurs expérimentations et quelques activités.

Notre objectif est de lancer cette première phase durant le premier semestre 2022, en avant-première de la première saison qui se déroulera, elle, pendant l'année scolaire 2022-2023.

Nous nous rapprocherons bien évidemment de partenaires institutionnels qui ont la compétence culture pour nous faire accompagner dans ce projet.

L'Education Artistique et Culturelle est fondamentale pour ouvrir l'enfant à un enrichissement intellectuel par une expérience artistique, quelle que soit sa condition sociale et son lieu d'habitation.

Vous l'avez compris, notre ambition pour la culture et la jeunesse est immense. Elle est à la hauteur du défi qui est devant nous : celui de donner à chacun sa capacité à s'exprimer dans le cadre d'une liberté de pensée, encore plus nécessaire aujourd'hui qu'hier.

Que ressort-il de la dernière enquête menée par l'O.C.D.E. ? Dans les matières évaluées, les jeunes français obtiennent à peine des résultats similaires à la moyenne totale des pays de l'O.C.D.E.

Au Pays des Lumières, en France, ici, il n'y pas de quoi se réjouir, loin de là. Pire, ces performances n'ont pas connu d'évolution notable depuis la première édition de cette enquête, en 2000 ! Il faut donc y remédier.

Au-delà de la responsabilité régaliennne de l'Etat en la matière, les élus locaux ont un rôle à jouer.

Notre majorité ne reste pas les bras croisés, mais elle se veut active dans l'accompagnement de l'Education pour nos enfants et notre jeunesse.

Il est temps de redonner aux jeunes générations les atouts leur permettant d'être demain, des citoyens éclairés.

A la critique facile et souvent gratuite, nous répondons par l'action, réelle, juste et efficace.

C'est exactement ce qu'attendent nos concitoyens.

Voilà, Mme MAUTREF, les quelques éléments que je voulais apporter en réponse à la question orale posée par votre groupe.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'une question orale n'appelle pas de débat et sur ce, je vous souhaite une très bonne fin de soirée.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

La séance est levée à 21 heures 30.

